

Les Entreprises Cara Limitée

États financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Les Entreprises Cara Limitée,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Les Entreprises Cara Limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 25 décembre 2016 et au 27 décembre 2015, les états consolidés du résultat net, du résultat global, des capitaux propres totaux et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les 52 semaines closes le 25 décembre 2016 et le 27 décembre 2015, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Les Entreprises Cara Limitée au 25 décembre 2016 et au 27 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les 52 semaines closes le 25 décembre 2016 et le 27 décembre 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 2 mars 2017
Toronto, Canada

Les Entreprises Cara Limitée

États consolidés du résultat net

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Chiffre d'affaires (note 6)	380 649 \$	247 478 \$
Produits tirés des franchises (note 7)	82 625	73 262
Produits tirés du développement	–	5 594
Total des produits bruts	463 274 \$	326 334 \$
Coût des stocks vendus	(141 839)	(70 505)
Frais de vente et charges générales et administratives (note 8)	(217 245)	(169 147)
Charges liées au développement	–	(5 560)
Dépréciation d'actifs, déduction faite des reprises (notes 15,16 et 17)	(1 938)	1 104
Charges de restructuration (note 9)	(211)	(368)
Produits d'exploitation	102 041	81 858
Autres charges		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 10)	(5 899)	(15 690)
Quote-part de la perte liée à la participation dans des coentreprises et des entreprises associées	(147)	–
Bénéfice avant impôt sur le résultat	95 995	66 168
Impôt sur le résultat (note 11)		
Exigible	(6 947)	(1 550)
Différé	(22 008)	35 080
Bénéfice net	67 040	99 698
Bénéfice net attribuable		
aux actionnaires de la société	67 218 \$	99 395 \$
à la participation ne donnant pas le contrôle	(178)	303
	67 040 \$	99 698 \$
Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société (note 24) (en dollars)		
Bénéfice de base par action	1,28 \$	2,46 \$
Bénéfice dilué par action	1,22 \$	2,10 \$

Les Entreprises Cara Limitée
États consolidés du résultat global
Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>25 décembre 2016</u>	<u>27 décembre 2015</u>
Bénéfice net	<u>67 040 \$</u>	<u>99 698 \$</u>
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
Gain actuariel net au titre des régimes à prestations définies, après impôt sur le résultat (note 21)	<u>1 253</u>	<u>415</u>
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat	<u>1 253</u>	<u>415</u>
Résultat global total	<u><u>68 293 \$</u></u>	<u><u>100 113 \$</u></u>

Les Entreprises Cara Limitée

États consolidés des capitaux propres totaux

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société							
	Nombre d'actions (en milliers) (note 23)	Capital social (note 23)	Certificats de bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Participation ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Solde au 27 décembre 2015	49 163	438 001 \$	– \$	13 622 \$	(226 916) \$	– \$	224 707 \$
Bénéfice net et résultat global	–	–	–	–	67 218	–	67 218
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	1 253	–	1 253
Dividendes	–	–	–	–	(21 101)	–	(21 101)
Émission d'actions ordinaires (note 23)	9 651	277 565	–	–	–	–	277 565
Exercice d'options sur actions (notes 22 et 23)	1 161	7 931	–	(7 919)	–	–	12
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (note 23)	7	227	–	–	–	–	227
Rémunération fondée sur des actions (note 22)	–	–	–	4 061	–	–	4 061
	10 819	285 723	–	(3 858)	47 370	–	329 235
Solde au 25 décembre 2016	59 982	723 724 \$	– \$	9 764 \$	(179 546) \$	– \$	553 942 \$

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société							
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Certificats de bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Participation ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Solde au 30 décembre 2014	50 468	29 285 \$	18 490 \$	7 204 \$	(308 040) \$	15 020 \$	(238 041) \$
Bénéfice net et résultat global	–	–	–	–	99 395	303	99 698
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	415	–	415
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	(15 323)	(15 323)
Contrepartie versée en excédent de la participation ne donnant pas le contrôle découlant de rachats	–	–	–	–	(6 130)	–	(6 130)
Regroupement d'actions (note 23)	(32 379)	–	–	–	–	–	–
Émission d'actions ordinaires (note 23)	31 060	408 296	(18 490)	–	–	–	389 806
Dividendes	–	–	–	–	(12 556)	–	(12 556)
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (note 23)	14	420	–	–	–	–	420
Rémunération fondée sur des actions (note 22)	–	–	–	6 418	–	–	6 418
	(1 305)	408 716	(18 490)	6 418	81 124	(15 020)	462 748
Solde au 27 décembre 2015	49 163	438 001 \$	– \$	13 622 \$	(226 916) \$	– \$	224 707 \$

Les Entreprises Cara Limitée
 Bilans consolidés
 Aux 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 25 décembre 2016	Au 27 décembre 2015
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	26 764 \$	19 409 \$
Débiteurs (note 28)	83 905	49 037
Stocks (note 12)	27 837	3 779
Actifs détenus en vue de la vente (note 13)	–	7 274
Impôt exigible à recevoir	146	–
Charges payées d'avance et autres actifs	5 937	2 450
Total des actifs courants	144 589	81 949
Créances à long terme (note 14)	41 427	35 198
Immobilisations corporelles (note 15)	327 893	94 513
Marques et autres actifs (note 16)	594 512	201 301
Goodwill (note 17)	188 998	49 540
Actif d'impôt différé (note 11)	18 604	41 300
Total des actifs	1 316 023 \$	503 801 \$
Passifs		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	99 929 \$	74 324 \$
Provisions (note 18)	5 159	5 004
Passif lié aux cartes-cadeaux	56 037	51 946
Impôt sur le résultat à payer	4 768	69
Partie courante de la dette à long terme (note 19)	2 443	2 156
Total des passifs courants	168 336	133 499
Dette à long terme (note 19)	410 703	83 152
Provisions (note 18)	11 436	7 002
Autres passifs à long terme (note 20)	67 971	51 044
Passif d'impôt différé (note 11)	103 635	4 397
Total des passifs	762 081	279 094
Capitaux propres		
Capital social (note 23)	723 724	438 001
Surplus d'apport	9 764	13 622
Déficit	(179 546)	(226 916)
Total des capitaux propres	553 942	224 707
Total des passifs et des capitaux propres	1 316 023 \$	503 801 \$
Engagements, éventualités et garanties (note 27)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 31)		

Les Entreprises Cara Limitée

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

(en milliers de dollars canadiens)

	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net découlant des activités poursuivies	67 040 \$	99 698 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (note 8)	32 150	24 390
Perte nette (profit net) sur la sortie d'immobilisations corporelles	(3 794)	(1 342)
Pertes sur les achats anticipés/annulations de contrats de location de matériel	835	3 536
Dépréciation d'actifs, déduction faite des reprises (notes 15,16 et 17)	1 938	(1 104)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 10)	5 899	15 690
Rémunération fondée sur des actions (note 22)	4 061	6 418
Impôt sur le résultat versé	(2 229)	(5 464)
Variation de la provision pour restructuration	(2 015)	(6 676)
Variation de l'impôt différé (note 11)	22 465	(34 796)
Variation de la provision pour contrats déficitaires (note 18)	2 179	(951)
Autres éléments hors trésorerie	(11 692)	(4 785)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 26)	<u>3 141</u>	<u>(15 194)</u>
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	119 978	79 420
Activités d'investissement		
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie prise en charge (note 5)	(576 659)	(46 973)
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle	-	(14 416)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(41 603)	(21 319)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	4 983	260
Produit du rachat anticipé de contrats de location de matériel	632	2 586
Entrée d'autres actifs (note 16)	(36)	(147)
Variation des créances à long terme	1 890	3 120
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	<u>(610 793)</u>	<u>(76 889)</u>
Activités de financement		
Établissement d'une facilité de crédit à long terme (note 19)	434 235	437 811
Remboursements sur la facilité de crédit à long terme (note 19)	(110 000)	(603 811)
Émission d'actions ordinaires à droit de vote subalterne, déduction faite des coûts de transaction (note 23)	221 524	216 565
Variation des contrats de location-financement	(2 232)	(2 027)
Intérêts versés déduction faite des intérêts reçus	(2 838)	(10 513)
Dividendes versés sur les actions ordinaires (note 23)	-	(14 044)
Dividendes versés sur les actions ordinaires à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple (note 23)	(20 874)	(9 092)
Remboursements sur une autre dette à long terme	(21 645)	-
Autres	-	(1 819)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	<u>498 170</u>	<u>13 070</u>
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice	7 355	15 601
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	19 409	3 808
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>26 764 \$</u>	<u>19 409 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Entreprises Cara Limitée est une société canadienne constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) qui exerce ses activités en tant qu'exploitant canadien de restaurants à services complets et de franchiseur.

Les actions à droit de vote subalterne de la société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « CARA ». Dans le cadre de son premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») au cours de l'exercice 2015, la société a émis des actions à droit de vote multiple à Fairfax Financial Holdings Limited et aux membres de son groupe (« Fairfax ») ainsi qu'à la famille Phelan par l'intermédiaire de Cara Holdings Limited et des membres de son groupe (« Cara Holdings » et, collectivement avec Fairfax, les « actionnaires principaux »). Au 25 décembre 2016, les actionnaires principaux détiennent 57,3 % du nombre total d'actions émises et en circulation ainsi que 97,1 % du contrôle des voix associées à l'ensemble des actions.

L'adresse du siège social de la société est le 199 Four Valley Drive, Vaughan, Canada, L4K OB8. Les Entreprises Cara Limitée et ses filiales sous contrôle sont désignées collectivement dans les présents états financiers consolidés résumés en tant que « Cara » ou la « société ».

2. Mode de présentation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et selon les méthodes comptables décrites dans les présentes.

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration (le « conseil ») le 2 mars 2017.

Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de la comptabilisation initiale de l'actif net acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, de certains instruments financiers, des passifs associés à certains types de rémunération fondée sur des actions et des actifs au titre des régimes à prestations définies, lesquels sont présentés à la juste valeur. Les passifs associés aux avantages du personnel sont inscrits à la valeur actualisée calculée suivant des méthodes actuarielles.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. La société détermine la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger en examinant dans quelles monnaies leurs activités d'exploitation respectives sont menées. La société convertit en dollars canadiens les actifs et les passifs de ses filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien au moyen du taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen pour l'exercice. Les écarts de conversion sont pris en compte dans les capitaux propres en tant que composante du cumul des autres éléments du résultat global dans les états financiers consolidés ci-joints.

Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui présente l'information doivent d'abord être réévalués dans la monnaie fonctionnelle de la personne morale.

Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens sont arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire.

Exercice

L'exercice de la société a pris fin le dernier dimanche de décembre pour ce qui est de l'exercice considéré. Par conséquent, l'exercice de la société comporte généralement 52 semaines, mais il compte une 53^e semaine tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 25 décembre 2016 et le 27 décembre 2015 comptaient chacun 52 semaines. Le prochain exercice de la société qui sera clos le 31 décembre 2017 comportera 53 semaines.

Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses aux fins de l'application des méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations présentées dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Ces jugements et estimations sont fondés sur l'expérience de la direction, sur la connaissance de la conjoncture et des événements courants et sur d'autres facteurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Dans le contexte des présents états financiers, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses.

La direction utilise des estimations et des hypothèses principalement aux fins de l'évaluation des soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment l'expérience de la direction, sa connaissance de la conjoncture et de l'actualité et d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses sont examinées régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les paragraphes qui suivent indiquent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement et la prise en compte d'estimations.

Regroupements d'entreprises

La comptabilisation des regroupements d'entreprises nécessite le recours à des jugements et à des estimations afin de déterminer la juste valeur de la contrepartie transférée, des actifs acquis et des passifs repris. La société emploie toutes les informations disponibles, y compris des évaluations externes et des évaluations d'experts au besoin, pour établir ces justes valeurs. Les modifications des estimations de la juste valeur découlant d'informations supplémentaires concernant les faits et les circonstances qui existaient à la date d'acquisition se répercutent sur le montant comptabilisé au titre du goodwill. Au besoin, la société dispose d'au plus un an à compter de la date d'acquisition pour établir les justes valeurs définitives associées à des regroupements d'entreprises.

Comptabilisation des coentreprises et des entreprises associées

Les coentreprises sont des entités constituées en société séparément à l'égard desquelles existe un contrôle conjoint. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si, dans les faits, un contrôle conjoint existe dans chaque circonstance. Des entités sont considérées comme étant sous contrôle conjoint lorsque la société est en mesure d'exercer une influence notable sur celles-ci, mais qu'elle ne les contrôle pas. La direction a évalué la nature de ses ententes de coentreprise avec les coentrepreneurs respectifs et elle a exercé son jugement pour établir si un contrôle conjoint existe effectivement. Même si la société est aussi liée aux restaurants détenus en coentreprise par un contrat de franchisage, les droits prévus au contrat de franchisage sont considérés comme

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

ayant un caractère protecteur et, de ce fait, ils ne permettent pas un contrôle substantiel supplémentaire sur l'autre partie.

Débiteurs, créances à long terme liées à des franchisés et montants à recevoir de coentreprises liées

Chaque date de clôture, la direction passe en revue les débiteurs, les créances à long terme liées à des franchisés et les montants à recevoir de coentreprises liées, et elle exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

S'il est nécessaire d'effectuer un test de dépréciation, la direction détermine la valeur nette de réalisation de ses débiteurs et de ses créances à long terme liées à des franchisés en examinant et en mettant à jour les flux de trésorerie futurs prévus et en actualisant ses flux de trésorerie selon leur taux d'actualisation initiale. Le mode de détermination de la valeur nette de réalisation exige de la direction qu'elle fasse des estimations portant sur les flux de trésorerie futurs prévus.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire. La direction exerce son jugement pour déterminer la durée d'utilité estimée des actifs et leur valeur résiduelle. Toute révision de ces estimations pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, le bénéfice net et le résultat global des périodes à venir.

Évaluation des placements

Dans le cas des participations en actions dans d'autres sociétés lorsque les actions qui sous-tendent le placement ne sont pas cotées en Bourse, afin de déterminer la valeur des actions ordinaires, des estimations sont nécessaires pour établir la juste valeur de ces actions sous-jacentes. En conséquence, ces montants sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure et à l'exercice du jugement.

Dépréciation d'actifs non financiers

La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit également exercer un jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT. La société détermine la valeur recouvrable des immobilisations corporelles comme étant la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant le chiffre d'affaires futur, le bénéfice, les dépenses d'investissement et les taux d'actualisation prévus des marques de commerce, et elle détermine la valeur recouvrable du goodwill selon la valeur d'utilité. Les prévisions au titre du chiffre d'affaires et du résultat cadrent avec les plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Contrats de location

Afin de classer les contrats de location comme contrats de location-financement ou contrat de location simple, la direction doit poser certaines hypothèses visant à estimer la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location et la durée d'utilité estimée des actifs connexes. Ces hypothèses visent la répartition de la valeur entre les terrains et les bâtiments et les taux d'actualisation.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Impôt sur le résultat et autres impôts

Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et à la résorption des différences temporaires, à la possibilité d'utiliser les actifs d'impôt différé et aux vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations par les autorités fiscales.

Avantages futurs du personnel

La comptabilisation des coûts liés aux régimes de retraite à prestations définies se fonde sur diverses hypothèses, notamment l'estimation des taux de croissance de la rémunération et de l'âge au moment du départ à la retraite des participants aux régimes et les hypothèses de mortalité. Le taux d'actualisation servant à évaluer l'obligation au titre des prestations constituées est fondé sur celui des obligations de premier ordre émises par des sociétés, établies dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations doivent être versées et comportant une durée à courir jusqu'à l'échéance, qui correspond en moyenne à celle de l'échéance des obligations au titre des prestations définies. D'autres hypothèses clés relatives aux obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur des données actuarielles et sur la conjoncture actuelle du marché.

Cartes-cadeaux

La direction est tenue de formuler certaines hypothèses liées à la probabilité d'utilisation des cartes-cadeaux d'après la tendance historique en matière d'utilisation. L'application de ces hypothèses donne lieu à une réduction des coûts de gestion du programme de cartes-cadeaux et de règlement du passif connexe lorsqu'il peut être établi qu'il est peu probable que la carte-cadeau soit utilisée en s'appuyant sur plusieurs faits, notamment les habitudes passées d'utilisation et une modification du programme de cartes-cadeaux.

Provisions

La direction examine les provisions chaque date de clôture en exerçant un jugement afin de déterminer la probabilité qu'une sortie d'avantages économiques découle de l'obligation légale ou implicite ainsi que le montant estimé de l'obligation connexe. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

Rémunération fondée sur des actions

La comptabilisation de la rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres exige de la direction qu'elle fasse des estimations relatives à la juste valeur des options sur actions au moment de l'attribution, en se fondant sur la valeur d'entreprise de la société au moment de l'attribution, ainsi que des estimations relatives à la volatilité, aux taux d'intérêt sans risque et aux renoncations des options dont les droits sont acquis et non acquis.

Informations comparatives

Certaines informations de la société liées aux périodes précédentes ont été reclassées pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a contrôle lorsque la société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de son engagement dans l'entité et lorsqu'elle a la capacité de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité du fait du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité. La société réévalue le contrôle périodiquement.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle représente les participations dans des filiales détenues par des tiers. La quote-part des actifs nets des filiales attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Leur quote-part du résultat net et du résultat global est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Les variations de la participation de la société mère dans les filiales qui ne donnent pas lieu à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les titres de capitaux propres. Par conséquent, aucun goodwill n'est comptabilisé du fait de telles transactions. Lorsque la société cesse d'exercer le contrôle ou une influence notable, la participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur, et la variation de la valeur comptable est comptabilisée en résultat net. La juste valeur correspond à la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation subséquente de la participation conservée comme une participation dans une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier.

Si la participation dans une entreprise associée est réduite, mais que l'influence notable persiste, seule une quote-part des montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans le résultat net, selon le cas.

Si la société faisait l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle restante auprès de tiers, la participation ne donnant pas le contrôle inscrite au bilan serait éliminée, et toute différence entre la contrepartie versée et la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle serait comptabilisée directement dans les capitaux propres.

Certaines participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur étant donné que la partie externe détient des droits qui obligent la société à racheter la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle lorsque certains critères sont remplis ou que certains événements se produisent.

Participations dans des coentreprises et des entreprises associées

Les participations sur lesquelles la société exerce un contrôle conjoint et qui répondent à la définition d'une coentreprise selon l'IFRS 11, *Partenariats*, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations sur lesquelles la société exerce une influence notable, et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises, sont des entreprises associées. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation initiale est comptabilisée au coût et, par la suite, la valeur comptable de la participation est ajustée pour tenir compte de la quote-part du bénéfice ou de la perte et des autres variations de l'actif net de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

La quote-part du bénéfice ou de la perte de l'entreprise associée ou de la coentreprise qui revient à la société est établie en fonction des plus récents états financiers. Si la quote-part des pertes de l'entreprise associée ou de la coentreprise qui revient à la société est égale ou supérieure à la valeur de la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise, la comptabilisation des pertes subséquentes cesse. La participation de la société dans l'entreprise associée ou la coentreprise aux fins de la comptabilisation des pertes comprend le solde de la participation majoré de la tranche non garantie de tout effet à recevoir d'une partie liée. Lorsque la participation de la société est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet de provisions et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure où la société a contracté des obligations juridiques ou implicites ou versé des paiements pour le compte de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Si l'entreprise associée comptabilise ultérieurement un bénéfice, la société recommence à comptabiliser sa quote-part de ce bénéfice seulement après que la quote-part du bénéfice qui lui revient est égale à la quote-part des pertes non comptabilisées. Chaque date de clôture, la société évalue ses participations pour réperer les indices de dépréciation.

Comptabilisation des produits

Les produits bruts comprennent les produits tirés des activités de restauration de la société. Ces activités visent principalement les ventes d'aliments et de boissons dans les restaurants exploités par la société, les produits tirés des franchises gagnés dans le cadre de contrats de licence conclus entre la société et ses franchisés, ainsi que les ventes de produits alimentaires liées à la vente de produits fabriqués aux épiceries et à certains franchisés.

Ventes de la société

Les ventes de la société représentent les ventes directes de plats cuisinés et de boissons réalisées auprès de clients des restaurants détenus par la société ainsi que les produits tirés du traitement de commandes effectuées hors site par téléphone, sur le Web et au moyen d'appareils mobiles dans le cas des restaurants franchisés.

Ventes de produits alimentaires

La société comptabilise les produits tirés des ventes de produits à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et au montant estimé des incitatifs à la vente offerts aux clients. Les produits sont comptabilisés lorsque le client prend possession du produit, que le titre de propriété est transféré, que l'ensemble des risques et des avantages de la propriété sont transférés au client, que le recouvrement de la contrepartie est probable et que la société a rempli ses obligations d'exécution aux termes du contrat et n'a plus d'engagement courant à l'égard du produit vendu. La valeur des incitatifs à la vente offerts aux clients est estimée d'après les tendances passées et est comptabilisée au moment de la vente en tant que réduction des produits. Les incitatifs à la vente comprennent des rabais et des programmes promotionnels à l'intention des clients de la société. Les rabais sont fondés sur l'atteinte de niveaux déterminés de volumes ou de croissance des volumes et sur d'autres activités promotionnelles convenues. Lors des périodes ultérieures, la société fait le suivi du rendement des clients par rapport aux obligations convenues dans le cadre des programmes d'incitatifs à la vente et, au besoin, elle apporte des ajustements aux produits et aux charges à payer au titre des incitatifs à la vente.

Produits tirés des franchises

La société accorde des contrats de licence à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de licence, les franchisés versent des redevances de franchise, des frais de conversion pour les emplacements établis, des redevances en fonction du chiffre d'affaires des franchises et d'autres sommes, notamment des paiements au titre de l'utilisation de matériel et des loyers d'immeubles. Les redevances de franchise et les frais de conversion, le cas échéant, sont essentiellement encaissés au moment où le contrat de licence est conclu. Ces transactions de franchisage donnent lieu à des accords de prestations multiples et, de ce fait, la société a eu recours à la méthode du montant résiduel pour déterminer la répartition de la contrepartie entre les diverses composantes de l'accord. Ces accords de prestations multiples sont divisés entre les diverses composantes des transactions. La contrepartie est d'abord répartie entre les produits et les services non fournis aux termes de l'accord selon leur juste valeur et le montant résiduel est attribué aux produits et aux services qui ont été fournis au moment de la transaction.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Les redevances, établies selon un pourcentage du chiffre d'affaires, sont comptabilisées comme des produits et inscrites lorsqu'elles sont gagnées. La plupart des contrats de location prévoient le paiement de montants fixes, y compris le recouvrement des charges d'exploitation, alors que d'autres dépendent du chiffre d'affaires. Les produits locatifs tirés de tous les contrats de location sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée des baux connexes. La société a constitué des réserves, fondées sur la valeur nette de réalisation, au titre du recouvrement des redevances de franchise et d'autres créances liées aux franchisés.

Produits tirés du développement

La société conclut des contrats avec certains franchisés pour construire des restaurants au nom des franchisés. La société gère la construction du restaurant et conclut des contrats distincts avec des entreprises de construction et d'autres fournisseurs afin d'aménager le restaurant. Les franchisés remboursent la société pour les coûts engagés dans la construction du restaurant. Ces remboursements sont classés à titre de produits tirés du développement et les coûts connexes sont classés à titre de charges liées au développement dans l'état consolidé du résultat net.

Lorsqu'une opération spécifique dans un contrat de prestation de services est beaucoup plus importante que toute autre, la comptabilisation du produit est différée jusqu'à ce que cette opération ait été exécutée. Pour la société, l'événement ou l'opération la plus importante dans le cadre de ces contrats de construction est lorsque le restaurant concerné ouvre ses portes. Les produits tirés du développement et les charges connexes liées à la construction des restaurants franchisés sont comptabilisés lorsque la société exécute la quasi-totalité des services initiaux exigés dans le cadre du contrat de franchise, ce qui correspond généralement à l'ouverture du restaurant et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les modifications relatives aux produits du contrat sont comptabilisées lorsque leur réalisation est probable et qu'elles peuvent être évaluées de façon fiable.

Charges financières

Les charges financières sont essentiellement composées des charges d'intérêts sur la dette à long terme, y compris la comptabilisation des coûts de transaction sur la durée attendue de l'emprunt sous-jacent selon la méthode du taux d'intérêt effectif au moment de la comptabilisation initiale de la dette. Toutes les charges financières sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net à mesure qu'elles sont engagées (selon la méthode du taux d'intérêt effectif), déduction faite des montants incorporés au coût d'achat d'immobilisations corporelles qualifiées.

Les charges financières directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou au développement d'un actif qui nécessite une longue période de préparation (plus de six mois) avant sa mise en service prévue sont incorporées au coût de cet actif. Toutes les autres charges financières sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net dans la période au cours de laquelle elles sont engagées. La société inscrit les charges financières à l'actif au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts en cours de la période.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être versé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice de la société, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ou la perte comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale, ainsi que les différences imposables qui se rapportent à des participations dans des filiales, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable ou, inversement, ils sont augmentés si cette réalisation est probable.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif financier arrivent à expiration et les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations aux termes du contrat arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et classés en tant qu'actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé, en tant qu'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, en tant que prêts et créances, en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente ou en tant qu'autres passifs financiers. Les instruments financiers sont inscrits au bilan de la société et évalués à la juste valeur, à l'exception des prêts et créances, des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût amorti. Les coûts de transaction autres que ceux liés aux instruments financiers classés à la juste valeur dans les états consolidés du résultat net, qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont amortis au moyen du taux d'intérêt effectif.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les instruments ont été classés comme suit :

- la trésorerie est désignée à la juste valeur dans les états consolidés du résultat net;
- les débiteurs, les créances à long terme et les sommes à recevoir de parties liées sont classés dans les prêts et créances;
- les créditeurs et charges à payer, les provisions, la dette à long terme et certains autres passifs ont été classés dans les autres passifs financiers.

La société n'a classé aucun actif financier comme étant détenu jusqu'à l'échéance.

Instruments financiers dérivés

De temps à autre, la société a recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats de swap de taux d'intérêt dans le but de gérer son exposition actuelle et prévue aux fluctuations des taux d'intérêt. La société ne détient pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés dans le cadre d'une relation de couverture efficace sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les charges financières.

Les instruments financiers dérivés qui sont désignés dans le cadre d'une relation de couverture efficace sont officiellement identifiés et la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts est documentée par la société. Les instruments financiers dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Des évaluations de l'efficacité des couvertures sont effectuées au moment où celles-ci sont mises en place de même que tous les trimestres. Lorsqu'il est déterminé qu'un instrument dérivé n'est plus efficace, la comptabilité de couverture cesse d'être pratiquée, le dérivé demeure détenu, est vendu ou cesse d'être en vigueur et le profit cumulatif ou la perte cumulative antérieurement constaté dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle l'élément couvert a influé sur le résultat net.

Stocks

Les stocks se composent des aliments et des boissons destinés aux restaurants qui appartiennent à la société, ainsi que des aliments et des emballages utilisés dans la division de transformation des aliments et de distribution de St-Hubert. Les stocks sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette estimée, selon le montant le moins élevé. Les coûts se composent du coût d'achat et des autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit où ils se trouvent, déduction faite des remises de fournisseurs. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Dans le cas des produits fabriqués par la société, le coût des stocks comprend les coûts directs liés aux produits, la main-d'œuvre directe et une part des coûts indirects variables et fixes au titre de la fabrication, y compris l'amortissement. Lorsque les circonstances qui avaient entraîné une réduction de valeur des stocks en deçà du coût cessent d'exister, ou lorsqu'il existe des indications claires de l'augmentation de la valeur de réalisation nette, le montant d'une réduction de valeur comptabilisée antérieurement fait l'objet d'une reprise au titre du coût des stocks vendus.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente des restaurants exploités par la société sont comptabilisés à la valeur comptable nette ou à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés, selon le montant le moins élevé. Le montant net des actifs correspond aux restaurants exploités par la société qui devraient être franchisés au cours de l'exercice à venir. Ces actifs sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable sera recouvrée essentiellement par suite d'une transaction de vente et de franchisage et que la vente est considérée comme très probable. Les dépréciations d'actifs et les reprises de pertes de valeur des actifs découlant des variations de la juste valeur ou de la valeur comptable sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Les terrains détenus autrement que dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur nettes cumulées (voir la méthode de dépréciation des actifs à long terme décrite plus loin). Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, notamment les coûts liés au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, et les charges financières relatives aux actifs qualifiés, diminuées des incitatifs à la location reçus des propriétaires.

Les actifs de construction en cours sont comptabilisés pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Le montant des profits ou des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par comparaison entre le produit de la sortie et la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives dans les états consolidés du résultat net.

Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable, le cas échéant, de la partie remplacée est décomptabilisée et inscrite dans les frais de vente et charges générales et administratives des états consolidés du résultat net. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est constaté dans les états consolidés du résultat net à mesure qu'il est engagé.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

L'amortissement est calculé en fonction du montant amortissable, soit le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle.

L'amortissement débute lorsque les actifs sont prêts pour utilisation et il est constaté selon le mode linéaire de façon à ce que le coût de ces actifs soit amorti sur les durées d'utilité estimées, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les durées d'utilité estimées varient de 2 ans à 12 ans pour le matériel. Les immeubles sont amortis sur 20 ans à 40 ans et les améliorations locatives sont amorties sur leur durée d'utilité estimée ou sur la durée du contrat de location, selon la durée la moins longue, y compris le renouvellement prévu des contrats, jusqu'à concurrence de 15 ans. Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location respectif. Les contrats de location-financement visant des terrains sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location respectif. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin, sur une base prospective. La charge d'amortissement est constatée dans les frais de vente et charges générales et administratives aux états consolidés du résultat net. La charge d'amortissement liée aux actifs servant à la fabrication et à la transformation des aliments est comptabilisée dans le coût des stocks et dans le coût des stocks vendus à la vente des stocks.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date de l'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré à la société.

Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date de prise de contrôle. Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Le goodwill est affecté, à la date d'acquisition, à un groupe d'UGT qui devraient bénéficier des synergies découlant du regroupement d'entreprises, à un niveau qui ne doit pas être plus élevé qu'un secteur d'exploitation. Le goodwill n'est pas amorti et il fait l'objet d'un test de dépréciation, au niveau des marques, au moins une fois l'an, de même que chaque fois qu'il existe un indice que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Se reporter à la méthode de dépréciation des actifs à long terme décrite plus loin.

Marques et autres actifs

Les marques et autres actifs, y compris les droits de franchise rachetés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La société prend en considération les aspects liés aux lois, à la réglementation, aux contrats, à la concurrence ainsi que d'autres facteurs pour toutes les immobilisations incorporelles et les autres actifs afin d'établir si leur durée d'utilité est déterminée. Les marques sont évaluées au coût moins le cumul des pertes de valeur nettes et elles ne sont pas amorties étant donné que leur durée d'utilité est considérée comme indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice qu'elles pourraient avoir subi une perte de valeur. Les droits de franchise rachetés et les autres actifs sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui est en moyenne d'environ cinq ans, et font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Se reporter à la méthode de dépréciation des actifs à long terme décrite plus loin.

Autres immobilisations incorporelles

La société possède certaines immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement liées aux relations avec la clientèle, qui sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Ces actifs sont par la suite évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité estimée des immobilisations connexes, comme suit :

Relations avec la clientèle

de 20 ans à 33 ans

Les relations avec la clientèle sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable dépasse la valeur recouvrable.

Contrats de location

La société conclut des contrats de location à l'égard d'immeubles et de certains actifs de restauration. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement lorsque les conditions du contrat prévoient le transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés à titre de contrats de location simple; les loyers sont comptabilisés selon le mode linéaire et passés en charges dans les états consolidés du résultat net.

Bailleur

Lorsque la société est le bailleur de contrats de location d'immeubles, les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat connexe.

La société a conclu des contrats de location avec des franchisés relativement à l'utilisation de certains actifs de restauration. La comptabilisation de ces ententes de location varie en fonction de la durée du contrat et des paiements de location que touche la société. Si la durée du contrat de location est telle que le franchisé utilisera les actifs pour la quasi-totalité de leur durée d'utilité, ou si les paiements de location que touchera la société au cours de la période du contrat de location lui rembourseront la quasi-totalité de la juste valeur des actifs, ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location-financement. Par conséquent, les immobilisations corporelles correspondantes sont considérées comme des sorties dans les états financiers consolidés. Des créances à long terme sont inscrites au bilan consolidé au titre des paiements de location futurs à recevoir, et la valeur actualisée des produits locatifs différés, y compris les incitatifs à la location reçus des propriétaires, est prise en compte dans les autres passifs à long terme. Ces montants sont réduits sur la durée du contrat de location à mesure que les paiements sont encaissés. Si les critères pour appliquer ce traitement comptable ne sont pas satisfaits, le contrat de location est traité comme un contrat de location simple et les paiements de location sont

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives, calculés selon le mode linéaire, et constatés par la société dans les états consolidés du résultat net (voir la note 14).

Preneur

Lorsque la société agit à titre de preneur, le loyer à payer aux termes d'un contrat de location simple est constaté selon le mode linéaire compte tenu de tout congé de paiement ou de toute indexation du loyer sur la durée du contrat de location connexe. Les incitatifs liés aux améliorations locatives offerts par les bailleurs sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles et amortis sur une période cadrant avec les améliorations locatives connexes, soit la durée d'utilité estimée des actifs ou la durée du contrat de location, y compris les renouvellements prévus, jusqu'à concurrence de 15 ans, selon la durée la plus courte.

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont constatés à titre d'actifs de la société à leur juste valeur ou, si elle est moins élevée, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, dans les deux cas déterminées à la date d'entrée en vigueur du contrat. Le passif correspondant est inscrit aux bilans consolidés à titre d'obligation en vertu d'un contrat de location-financement composant la dette à long terme. Les paiements de location sont ventilés entre les charges financières et une réduction des obligations liées au contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières de même que la charge d'amortissement sur l'actif loué sous-jacent sont inscrites dans les états consolidés du résultat net (voir la note 19).

Transactions de cession-bail

Au cours d'exercices précédents, la société a vendu certains terrains et immeubles et a conclu des contrats de cession-bail. Les contrats de location étaient évalués comme des contrats de location-financement ou de location simple selon le cas et étaient comptabilisés en conséquence. Les profits réalisés à la cession de terrains et d'immeubles liés à des transactions de cession-bail étaient négociés à la juste valeur et constituaient des contrats de location simple; par conséquent ils ont été constatés dans les produits d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. Les profits réalisés sur des transactions dans le cadre desquelles le prix de vente est supérieur à la juste valeur des actifs sous-jacents ont été différés et ils sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif et portés en réduction des frais de location comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives. Si la juste valeur de l'actif est inférieure à sa valeur comptable au moment de la transaction de cession-bail, la perte est constatée dans les frais de vente et charges générales et administratives dans les états consolidés du résultat net.

Dépréciation d'actifs à long terme

Aux fins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés au plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables qui soient largement indépendants des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La société a établi que ses UGT se composent des restaurants individuels. Pour ce qui est des relations avec la clientèle, la société a déterminé que ses UGT comprennent le type de client, à savoir les clients des franchises et les chaînes d'épicerie. En ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sous forme de marques, la société affecte les actifs sous forme de marques aux groupes d'UGT, soit les bannières, dont il est considéré qu'elles génèrent des entrées de trésorerie indépendantes. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies découlant du regroupement d'entreprises et du niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi, lequel ne peut être plus élevé qu'un secteur d'exploitation.

Chaque date de clôture, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles, le goodwill, les marques et les autres actifs pour lesquels il existe un indice de dépréciation ou une reprise sur une perte de valeur comptabilisée antérieurement pour un élément autre que le goodwill, ce dernier ne pouvant pas faire l'objet d'une reprise. De plus, le goodwill et les marques dont la durée d'utilité est indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. S'il existe un indice

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

de dépréciation, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée afin que soit établie l'ampleur de la perte de valeur, s'il en est.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable nette d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été établie, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été constatée. Les reprises de dépréciation sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent.

Toute perte de valeur éventuelle d'une marque est déterminée en comparant la valeur recouvrable des groupes d'UGT qui englobent des actifs à durée d'utilité indéterminée à leur valeur comptable. Si la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est inscrite dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elle survient.

Toute perte de valeur éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté à sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est inscrite dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elle survient.

Cartes-cadeaux

Les divers restaurants sous bannière de la société, de même que les sociétés non liées, vendent des cartes-cadeaux qui seront honorées par les restaurants exploités par la société et les restaurants franchisés en échange d'aliments et de boissons uniquement. Le produit tiré de la vente des cartes-cadeaux est traité comme un produit différé dans le passif courant jusqu'à ce que le détenteur de la carte-cadeau l'utilise comme méthode de paiement au moment de l'achat d'aliments et de boissons.

En s'appuyant sur la tendance historique en matière d'utilisation, la société estime la tranche des cartes-cadeaux peu probable d'être utilisée et elle comptabilise le montant correspondant dans ses états consolidés du résultat net.

En raison de la nature même des cartes-cadeaux, il n'est pas possible pour la société de déterminer quelle tranche du produit différé lié aux cartes-cadeaux sera honorée au cours des 12 prochains mois; par conséquent, le solde à payer en entier est considéré comme un passif courant.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, du fait d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si la valeur temps de l'argent est significative, le montant des provisions est actualisé au moyen d'un taux avant impôt courant qui reflète le risque spécifique au passif. Les provisions sont passées en revue périodiquement et ajustées pour refléter les meilleures estimations de la direction. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

Avantages futurs du personnel

Le coût des régimes de retraite à prestations définies de la société est comptabilisé à mesure que les avantages sont acquis par les membres du personnel, selon des évaluations actuarielles. Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

et de la meilleure estimation de la direction, du taux de croissance de la rémunération et de l'âge de la retraite des participants. Les actifs sont comptabilisés à la juste valeur. Le taux d'actualisation servant à évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur celui des obligations de premier ordre émises par des sociétés, établies dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations doivent être versées et comportant une durée à courir jusqu'à l'échéance qui correspond en moyenne à celle de l'échéance des obligations au titre des prestations définies. Un montant d'intérêt lié aux actifs des régimes est calculé en appliquant un taux d'actualisation prescrit utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées. Les coûts des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

En ce qui concerne les régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables. Un avantage économique est disponible si le régime peut le réaliser pendant la durée de vie des régimes ou au moment du règlement des passifs des régimes.

Chaque date de clôture, les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et les obligations au titre des régimes à prestations définies sont évaluées au moyen d'hypothèses qui se rapprochent de leur valeur à la date de clôture; les gains et les pertes actuariels qui découlent de ces deux évaluations, après impôt sur le résultat, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Régime multiemployeurs

La société participe à un régime de retraite multiemployeurs qui est comptabilisé en tant que régime de retraite à cotisations définies. La société ne gère pas ce régime, dont l'administration et le placement des actifs sont contrôlés par le conseil des fiduciaires du régime qui est formé de représentants des syndicats et des employeurs. La responsabilité de la société au titre des cotisations au régime est établie aux termes de conventions collectives. Les cotisations que verse la société au régime de retraite multiemployeurs sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont exigibles.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les obligations de la société au titre des cotisations aux régimes de retraite à cotisation définies des employés sont inscrites à l'état consolidé du résultat net dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires, les absences rémunérées et les primes. Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans les produits d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus, ou inscrites à l'actif si le service rendu est lié à la création d'une immobilisation corporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes incitatifs à long terme

La société offre à certains membres de son personnel des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

La juste valeur de l'option est comptabilisée en charges dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la durée de la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport, sur la période, à la fin de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit inconditionnel aux actions. La juste valeur de l'option est évaluée selon la valeur d'entreprise de la société au moment de l'attribution au moyen du modèle de Black et Scholes. Le montant passé en charges est ajusté en fonction des variations du nombre d'extinctions estimées si l'information ultérieure indique que les renoncations réelles diffèrent de façon importante de l'estimation initiale.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé en charges au titre du surplus d'apport sur la durée de la période d'acquisition des droits est viré au capital social, ainsi que la contrepartie encaissée pour les options.

Normes comptables appliquées en 2016

Partenariats

En mai 2014, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 11, *Partenariats* (l'« IFRS 11 »), intitulées *Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune* (modifications de l'IFRS 11). Ces modifications exigent que les principes de comptabilisation de regroupements d'entreprises s'appliquent aux acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise à compter du 28 décembre 2015. Les modifications de l'IFRS 11 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la société.

Autres normes

En septembre 2014, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications à portée limitée portant sur quatre normes [Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014)]. Ces modifications ont été apportées dans le but d'éclaircir certains éléments, notamment les suivants : les changements à la méthode de sortie aux termes de l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*; l'implication continue quant aux contrats de gestion et les informations à fournir sur la compensation dans les états financiers résumés aux termes de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*; le taux d'actualisation utilisé dans un marché régional utilisant la même monnaie aux termes de l'IAS 19, *Avantages du personnel*; ainsi que les informations à fournir « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » aux termes de l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. La société a adopté ces modifications en date du 28 décembre 2015. Les modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la société.

En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de sa vaste initiative visant à améliorer la présentation des rapports financiers et des informations qui y sont fournies. La société a adopté ces modifications en date du 28 décembre 2015. Les modifications à l'IAS 1 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la société.

4. Normes comptables futures

Produits

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »). L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et l'interprétation SIC-31, *Produits des activités ordinaires — opérations de troc impliquant des services de publicité*. Le 12 avril 2016, l'IASB a publié Clarification d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, dont la date d'entrée en vigueur est la même que l'IFRS 15. La norme prescrit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et préconise deux approches pour comptabiliser les produits des activités ordinaires. Ce modèle prévoit une analyse des transactions en cinq étapes fondée sur les contrats et visant à déterminer si des produits ont lieu d'être comptabilisés et, le cas échéant, le montant et le moment de leur

comptabilisation. La norme établit également de nouvelles estimations et de nouveaux seuils sur lesquels devra reposer le jugement, ce qui pourrait influencer sur le montant des produits des activités ordinaires et le moment où ils seront comptabilisés. Les clarifications de l'IFRS 15 donnent des indications supplémentaires en ce qui concerne l'analyse en cinq étapes, la transition et l'application de la norme aux licences de propriété intellectuelle. La nouvelle norme s'applique aux exercices qui seront ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'application anticipée est autorisée s'il y a application rétrospective intégrale ou application d'une méthode rétrospective modifiée. La méthode rétrospective modifiée permet l'application de la norme à des contrats existants à compter de la période initiale d'adoption et n'exige pas le retraitement des chiffres des périodes comparatives. La société a l'intention d'adopter l'IFRS 15 et la clarification au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1^{er} janvier 2018. La société a entrepris des évaluations préliminaires pour déterminer l'incidence de l'adoption de la norme sur ses états financiers consolidés, mais l'ampleur de l'incidence n'est pas encore établie.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié dans son intégralité la norme IFRS 9 (l'IFRS 9 (2014)), *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 (2014) »), qui remplacera éventuellement l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 (2014) prescrit de nouvelles exigences pour le classement et l'évaluation des actifs financiers. Aux termes de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers doivent être classés et évalués en fonction du modèle d'affaires sous lequel ils sont détenus et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. La norme introduit également des modifications additionnelles liées aux passifs financiers et vient modifier le modèle de dépréciation en établissant un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. L'IFRS 9 (2014) englobe aussi une nouvelle norme générale de comptabilité de couverture qui vient harmoniser davantage la comptabilité de couverture et la gestion des risques. Cette nouvelle norme ne change pas radicalement les types de relations de couverture ni l'exigence selon laquelle l'inefficacité d'une couverture doit être évaluée et constatée. Elle permettra cependant que davantage de stratégies de couverture servant à la gestion des risques soient admissibles à la comptabilité de couverture et que l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture fasse appel à une plus grande part de jugement. Des dispositions transitoires spéciales ont été prévues pour l'application du nouveau modèle général de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 (2014) doit obligatoirement être appliquée de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sauf dans le cas de certaines exemptions prévues. L'adoption anticipée est autorisée. Le retraitement des chiffres des périodes antérieures n'est pas requis et il n'est autorisé que dans la mesure où l'information est disponible sans que l'entité n'ait à recourir aux connaissances *a posteriori*. La société a l'intention d'adopter l'IFRS 9 (2014) au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1^{er} janvier 2018. La société a entrepris des évaluations préliminaires pour déterminer l'incidence de l'adoption de la norme sur ses états financiers consolidés, mais l'ampleur de l'incidence n'est pas encore établie.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, dont la date d'entrée en vigueur obligatoire est le 1^{er} janvier 2019. Cette nouvelle norme remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*, et reprendra les exigences comptables relatives au bailleur. Elle instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et impose au preneur à bail de comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location assortis d'une durée supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent a une faible valeur. Un preneur à bail devra comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif de location représentant son obligation de faire des paiements de location. Cette norme reprend l'essentiel des exigences comptables de l'IAS 17 applicables aux bailleurs, tout en éliminant les obligations d'information imposées à ceux-ci. La société prévoit adopter l'IFRS 16 au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 31 décembre 2018. La société a entrepris l'évaluation de l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme, mais, la société étant le preneur selon de nombreux contrats de location, elle prévoit que la norme aura une incidence importante sur ses actifs, ses passifs et ses états du résultat net.

Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (modifications de l'IAS 12)

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes* (modifications de l'IAS 12). Ces modifications s'appliquent de façon rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, l'application anticipée étant autorisée. Les modifications précisent que l'existence d'une différence temporaire déductible dépend uniquement de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur fiscale d'un actif à la clôture de la période de présentation de l'information, et qu'elle n'est pas influencée par d'éventuelles variations futures de la valeur comptable ou du mode de récupération prévu de l'actif. Les modifications précisent également la méthode de calcul du bénéfice imposable futur qui sert à évaluer l'utilisation des différences temporaires déductibles. La société appliquera les modifications de l'IAS 12 dans ses états financiers des exercices ouverts à compter du 26 décembre 2016. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Initiative concernant les informations à fournir

Le 7 janvier 2016, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir* (modifications de l'IAS 7). Ces modifications s'appliquent de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, l'application anticipée étant autorisée. Les modifications exigent la présentation d'informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, notamment les variations attribuables aux flux de trésorerie et les variations sans effet sur la trésorerie. Un moyen de remplir cette nouvelle obligation d'information consiste à établir un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des passifs liés aux activités de financement. La société appliquera les modifications de l'IAS 7 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 26 décembre 2016. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, pour préciser la manière de comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Elles s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Les modifications établissent des exigences relatives à la comptabilisation de l'incidence des conditions d'acquisition et de non-acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie et des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent une clause de règlement net aux fins des obligations de retenue d'impôt à la source, ainsi qu'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui change une transaction réglée en trésorerie en une transaction réglée en instruments de capitaux propres. La société prévoit appliquer les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Transactions en monnaie étrangère

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. L'interprétation précise que la date de la transaction aux fins de l'établissement du taux de change applicable à la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou d'une partie de ceux-ci) est la date à laquelle l'entité comptabilise initialement l'actif ou le passif non monétaire découlant du paiement ou de l'encaissement de la contrepartie anticipée. La société prévoit appliquer les modifications de l'IFRIC 22 dans ses états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Transfert d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise

Le 11 septembre 2014, l'IASB a publié *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise* (modifications de l'IFRS 10 et de l'IAS 28). Les modifications visent à éliminer une incohérence entre les exigences de l'IFRS 10 et celles de l'IAS 28 (2011) en ce qui a trait au traitement de la vente ou de l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Plus précisément, selon la norme de consolidation actuelle, la société mère comptabilise la totalité du profit découlant de la perte de contrôle, tandis que selon les directives actuelles concernant les entreprises associées et les coentreprises, la société mère ne comptabilise le profit qu'en proportion des intérêts des investisseurs indépendants dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Les modifications ont pour principale conséquence que la totalité du profit ou de la perte est comptabilisée lorsque les actifs transférés répondent à la définition d'une « entreprise » selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Un profit ou une perte partiel est comptabilisée lorsque les actifs transférés ne répondent pas à la définition d'une entreprise, même si les actifs en question se trouvent dans une filiale. La société ne prévoit pas appliquer ces modifications dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 26 décembre 2016 étant donné que la date d'entrée en vigueur des modifications a été reportée indéfiniment.

Autres normes

Le 8 décembre 2016, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications à portée limitée portant sur deux normes [Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016)]. Ces modifications ont été apportées dans le but d'éclaircir certains éléments, notamment les suivants : les participations classées comme étant détenues en vue de la vente ou détenues à des fins de distribution ou comme des activités abandonnées s'appliquent à l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, norme que la société appliquera dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 26 décembre 2016. En outre, il est précisé que le choix d'évaluer à la juste valeur une entreprise associée ou une coentreprise selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, dans le cas des participations détenues directement ou indirectement par l'entremise d'un organisme de capital-risque ou d'une autre entité admissible, peut être fait individuellement pour chaque participation. La société prévoit appliquer ces modifications dans ses états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

5. Acquisitions et rachats

La société a comptabilisé toutes les acquisitions selon la méthode de l'acquisition; par conséquent, les entreprises acquises sont incluses dans les états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition. Une seule acquisition comprenait une participation ne donnant pas le contrôle qui a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition prévue.

Original Joe's

Le 28 novembre 2016 (la « date d'acquisition de Original Joe's »), la société a réalisé l'investissement dans la participation majoritaire dans Original Joe's Franchise Group Inc. (« Original Joe's ») pour une contrepartie en trésorerie de 93,0 millions de dollars plus une obligation au titre de la contrepartie conditionnelle liée au résultat si certaines cibles sont atteintes sur une période déterminée. Dans le cadre de la transaction, la société a réglé la dette à long terme de Original Joe's de 21,7 millions de dollars. Original Joe's exploite et franchise 99 restaurants à service complet au Canada et aux États-Unis sous trois marques : Original Joe's Restaurant & Bar, State & Main Kitchen Bar et Elephant & Castle Pub and Restaurant. La transaction a été réglée au moyen d'un prélèvement sur la facilité de crédit existante de la société. La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises, la société contrôlant Original Joe's à 89,2 % et consolidant ses comptes à compter de la date d'acquisition de Original Joe's.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Les actifs et les passifs ainsi que les résultats d'exploitation de Original Joe's sont pris en compte dans les états financiers consolidés de la société à compter de la date d'acquisition de Original Joe's. Des produits bruts de 8,6 millions de dollars et une perte nette de 1,8 million de dollars sont attribuables à Original Joe's pour la période close le 25 décembre 2016, y compris des coûts de transaction de 1,0 million de dollars.

Collectivement avec St-Hubert (décrit ci-après), si les deux acquisitions avaient eu lieu le 28 décembre 2015, la direction estime que les produits bruts consolidés de la société se seraient élevés à 758,0 millions de dollars et que son résultat net consolidé aurait totalisé 75,2 millions de dollars. Pour déterminer ces montants, la direction a présumé que les ajustements de la juste valeur, établis de manière provisoire, ayant pris naissance à la date d'acquisition de Original Joe's et à la date d'acquisition de St-Hubert auraient été les mêmes si les acquisitions avaient eu lieu le 28 décembre 2015.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'établissement provisoire de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables dans le cadre de l'acquisition de Original Joe's.

Contrepartie	
Somme en trésorerie versée au vendeur	93 000 \$
Contrepartie conditionnelle liée à la participation ne donnant pas le contrôle ¹⁾	19 511
Montant en trésorerie total payé pour les actions	112 511 \$
Juste valeur des actifs nets acquis	
Actifs	
Trésorerie	2 893 \$
Débiteurs	6 824
Montant à recevoir de parties liées	2 443
Stocks	1 752
Charges payées d'avance et autres actifs	1 153
Impôts à recevoir	2 300
Total des actifs courants	17 365
Montant à recevoir de parties liées	10 310
Immobilisations corporelles	24 963
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	4 189
Marques et autres actifs	96 971
Total des actifs	153 798 \$
Passifs	
Créditeurs et charges à payer	10 272 \$
Impôts à payer	1 960
Dette à long terme	26 745
Provisions	2 106
Autres passifs à long terme	793
Passif d'impôt différé	1 458
Total des passifs	43 334 \$
Total des actifs nets acquis	110 464 \$
Goodwill	2 047 \$
Total	112 511 \$

¹⁾ La contrepartie conditionnelle est comptabilisée au poste « Autres passifs à long terme » (se reporter à la note 20).

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

St-Hubert

Le 2 septembre 2016 (la « date d'acquisition de St-Hubert »), la société a conclu l'acquisition de 100 % du Groupe St-Hubert Inc. (« St-Hubert »), le plus grand exploitant de restaurants à service complet au Québec en plus d'être un fabricant de produits alimentaires pleinement intégré, pour une contrepartie de 540,2 millions de dollars. La transaction a été réglée au moyen de l'émission d'actions à droit de vote subalterne de Cara d'un montant de 53,9 millions de dollars en faveur du vendeur et de certains actionnaires membres de la direction, du produit brut d'environ 230,0 millions de dollars d'un placement privé de reçus de souscription et de l'augmentation de la facilité de crédit de la société auprès de la Banque Scotia et d'un syndicat de prêteurs. La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises, la société contrôlant St-Hubert et consolidant 100 % de ses comptes à compter de la date d'acquisition de St-Hubert. Les actifs et les passifs ainsi que les résultats d'exploitation de St-Hubert sont pris en compte dans les états financiers consolidés de la société à compter de la date d'acquisition de St-Hubert. Des produits bruts de 105,2 millions de dollars et un bénéfice net de 3,9 millions de dollars sont attribuables à St-Hubert, y compris une charge de 2,9 millions de dollars au titre de l'ajustement lié à l'augmentation de la juste valeur des stocks constatés à la date d'acquisition de St-Hubert qui ont été vendus au cours de l'exercice et des coûts de transaction de 1,9 million de dollars.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Le tableau qui suit présente un résumé de l'établissement provisoire de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables dans le cadre de l'acquisition de St-Hubert.

Contrepartie	
Trésorerie versée au vendeur	388 346 \$
Trésorerie versée et détenue en fiducie à l'égard de la retenue de garantie	55 500
Remboursement de la dette à long terme de St-Hubert	42 450
Montant en trésorerie total payé pour les actions	486 296 \$
Actions à droit de vote subalterne de Cara émises	53 891 \$
Total de la contrepartie	540 187 \$
Juste valeur des actifs nets acquis	
Actifs	
Débiteurs	22 054 \$
Stocks	24 762
Charges payées d'avance et autres actifs	4 070
Impôts à recevoir	438
Total des actifs courants	51 324
Créances à long terme	318
Immobilisations corporelles	193 673
Marques et autres actifs	297 647
Total des actifs	542 962 \$
Passifs	
Créditeurs et charges à payer	30 100 \$
Provisions	501
Impôts à payer	600
Dette à long terme	5 140
Autres passifs à long terme	3 674
Passif d'impôt différé	100 171
Total des passifs	140 186 \$
Total des actifs nets acquis	402 776 \$
Goodwill	137 411
Total	540 187 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

New York Fries

Le 31 octobre 2015, la société a conclu l'acquisition d'une participation de 100 % dans les actifs de l'entreprise New York Fries auprès de 122164 Canada Ltd. pour un prix d'achat de 40,6 millions de dollars. Il n'y a aucune autre variation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition de New York Fries présentée dans les états financiers au 27 décembre 2015.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'établissement provisoire de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables dans le cadre de l'acquisition de New York Fries :

(en milliers de dollars canadiens)	<u>31 octobre 2015</u>
Contrepartie	
Trésorerie versée à 122164 Canada Ltd.	36 619 \$
Trésorerie versée et détenue en fiducie à l'égard de la retenue de garantie	4 000
Total de la contrepartie	<u>40 619 \$</u>
Actifs nets acquis	
Actifs	
Trésorerie	21 \$
Débiteurs	165
Stocks	68
Charges payées d'avance et autres actifs	215
Total des actifs courants	<u>469</u>
Immobilisations corporelles	780
Marques et autres actifs	40 083
Total des actifs	<u>41 332 \$</u>
Passifs	
Provisions	128 \$
Passif d'impôt différé	2 695
Total des passifs	<u>2 823 \$</u>
Total des actifs nets acquis	<u>38 509 \$</u>
Goodwill	<u>2 110</u>
Total	<u>40 619 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Franchises rachetées

Dans le cours normal des activités, la société peut acheter ou racheter un restaurant franchisé et le convertir en un restaurant exploité par la société. Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, 9 franchises (9 franchises au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015) ont été rachetées par la société, ce qui a donné lieu à un goodwill de néant (4,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015).

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Contrepartie		
Trésorerie	256 \$	6 375 \$
Débiteurs	244	218
Résiliation des contrats de location-financement, montant net	–	1 341
Contrepartie totale	500 \$	7 934 \$
Actifs nets acquis		
Stocks	12 \$	– \$
Immobilisations corporelles	290	464
Marques et autres actifs	198	2 991
Total des actifs	500	3 455
Goodwill	–	4 479
Total	500 \$	7 934 \$

6. Chiffre d'affaires

Les ventes représentent les ventes directes de plats cuisinés et de boissons réalisées auprès de clients des restaurants détenus par la société, les ventes de produits de marque St-Hubert et d'autres marques privées fabriqués dans l'usine de la société et expédiés depuis ses centres de distribution vers les épiceries et son réseau de restaurants St-Hubert, ainsi que les produits tirés du traitement de commandes effectuées hors site par téléphone, sur le Web et au moyen d'appareils mobiles dans le cas des établissements franchisés.

	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
(en milliers de dollars canadiens)		
Ventes – restaurants exploités par la société	286 522 \$	237 808 \$
Produits tirés de la transformation et de la distribution d'aliments	84 194	–
Produits tirés des frais de gestion du centre d'appels	9 933	9 670
	380 649 \$	247 478 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

7. Produits tirés des franchises

La société accorde des contrats de licence à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de licence, les franchisés versent des redevances de franchise, des frais de conversion pour les emplacements établis et d'autres sommes, notamment des paiements au titre de redevances, de matériel et de loyers.

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Produits tirés des redevances	75 354 \$	68 274 \$
Redevances de franchise sur les nouvelles licences et les licences renouvelées	655	555
Produits tirés des contrats de location-financement	1 895	2 144
Autres produits tirés de la location	3 131	508
Amortissement des produits constatés d'avance au titre des frais de conversion	1 590	1 781
	<u>82 625 \$</u>	<u>73 262 \$</u>

8. Frais de vente et charges générales et administratives

Les frais de vente et charges générales et administratives suivants ont été soustraits des produits d'exploitation :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Dépenses liées aux restaurants exploités par la société	173 529 \$	142 333 \$
Frais de soutien aux franchises et créances irrécouvrables	8 457	7 918
Apport excédentaire du franchiseur aux fonds de publicité	2 082	2 711
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	26 726	19 379
Amortissement des autres actifs (note 16)	5 424	5 011
Autres	1 027	(8 205)
	<u>217 245 \$</u>	<u>169 147 \$</u>

Charges au titre des avantages du personnel

Les charges au titre des avantages du personnel suivantes sont incluses dans les frais de vente et charges générales et administratives :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Avantages à court terme	149 843 \$	127 120 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 21)	1 271	846
Régimes incitatifs à long terme (note 22)	3 965	6 418
	<u>155 079 \$</u>	<u>134 384 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

9. Charges de restructuration

Réorganisation du siège social et des marques

Dans le cadre du rachat de The Landing Group le 26 juin 2015, la société a approuvé la restructuration de certains postes liés aux activités du siège social et des marques afin d'inclure The Landing Group dans l'infrastructure existante de Cara. Les charges se composent principalement des indemnités de départ et d'autres avantages du personnel, et leur total a été estimé à environ 0,5 million de dollars et ce montant a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015.

Activités d'exploitation des restaurants – Restructuration des restaurants Casey's

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2014, la société a approuvé une stratégie qui consiste à mettre de l'avant un seul concept pour les restaurants décontractés de quartier; ce nouveau concept remplacera peu à peu celui des restaurants Casey's. Certains établissements ciblés seront convertis en restaurant Kelsey's ou Prime Pub. Les établissements dont la conversion en restaurant Cara n'est pas prévue fermeront leurs portes ou seront exploités comme des restaurants indépendants. Le total des charges de restructuration aux termes de ce plan était estimé à environ 1,6 million de dollars; de ce montant, une tranche d'environ 1,3 million de dollars se rapportait à l'engagement pris à l'égard des coûts de rénovation, une tranche de 0,2 million de dollars représentait les coûts de retrait de la marque des établissements voués à la fermeture et une tranche de 0,1 million de dollars était prévue pour les indemnités de départ des employés.

Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé un montant de 0,2 million de dollars au titre de la révision des estimations des indemnités de départ et des coûts des avantages sociaux par rapport aux coûts comptabilisés antérieurement dans le cadre de divers régimes (0,4 million de dollars comptabilisés au 27 décembre 2015).

Le tableau suivant présente un sommaire des coûts comptabilisés et des sorties de trésorerie effectuées, de même que le passif net correspondant au 25 décembre 2016.

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Passif net à l'ouverture de l'exercice	3 662 \$	10 338 \$
Coût comptabilisé		
Indemnités de cessation d'emploi	(164)	256
Coûts de fermeture d'emplacements et autres coûts	375	112
Total	211	368
Sorties de trésorerie		
Indemnités de cessation d'emploi	2 085	6 766
Coûts de fermeture d'emplacements et autres coûts	141	278
Total	2 226	7 044
Passif net à la clôture de l'exercice	1 647 \$	3 662 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015**Montants comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :**

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016			Au 27 décembre 2015		
	Indemnités de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des emplacements et autres coûts	Total	Indemnités de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des emplacements et autres coûts	Total
Créiteurs et charges à payer	962 \$	– \$	962 \$	3 078 \$	– \$	3 078 \$
Autres passifs à long terme	37	–	37	170	–	170
Provisions – partie courante	–	253	253	–	132	132
Provisions – partie non courante	–	395	395	–	282	282
Passif net – clôture de l'exercice	999 \$	648 \$	1 647 \$	3 248 \$	414 \$	3 662 \$

10. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	3 580 \$	4 771 \$
Charge d'intérêts sur les actions privilégiées	–	3 130
Intérêts sur les contrats de location-financement	1 625	1 776
Coûts de financement	309	491
Autres charges d'intérêts	373	994
Charge de désactualisation	–	1 034
Charges d'intérêts liées à des dérivés	–	192
Perte sur dérivés	–	1 623
Radiation de frais de financement différés	387	1 800
Produits d'intérêts	(375)	(121)
	5 899 \$	15 690 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015**11. Impôt sur le résultat**

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Charge d'impôt exigible		
Exercice considéré	7 013 \$	319 \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(66)	(21)
Impôt de la partie VI.1 sur les dividendes à l'égard d'actions privilégiées ¹⁾	–	1 252
	6 947 \$	1 550 \$
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Économie découlant d'un actif d'impôt non comptabilisé antérieurement ²⁾	(527) \$	(37 547) \$
Naissance et résorption des différences temporaires	22 743	2 482
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(208)	(15)
	22 008 \$	(35 080)
Charge (recouvrement) d'impôt, montant net ³⁾	28 955 \$	(33 530) \$

¹⁾ Au cours de périodes précédentes, la société a émis des actions privilégiées dans le cadre d'une transaction de financement avec Fairfax et de l'acquisition de Prime Restaurants auprès de Fairfax et d'anciens employés de Prime. Conformément à la législation fiscale canadienne, tout dividende versé sur ces actions privilégiées est soumis à un impôt particulier (impôt de la partie VI.1) au taux d'impôt de 40 %. Cet impôt est admissible à une déduction fiscale équivalente à 3,5 fois le montant de l'impôt de la partie VI.1 payé. L'incidence de cette déduction a été prise en compte dans la charge d'impôt. Cet impôt sur les dividendes versés ne devrait pas être engagé au cours des périodes à venir étant donné que les actions privilégiées ont été converties en actions ordinaires à droit de vote multiple le 10 avril 2015.

²⁾ Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 37,5 millions de dollars, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un crédit d'un montant équivalent à l'état du résultat net. L'actif d'impôt différé a été comptabilisé à l'égard de pertes fiscales et d'autres différences temporaires déductibles pour lesquelles des économies d'impôt n'ont pas été comptabilisées antérieurement. La direction a établi qu'il était approprié de comptabiliser un actif d'impôt différé compte tenu de la récente performance financière de la société, des projections financières et de la probabilité que la société disposera d'un bénéfice imposable auquel elle pourra imputer l'actif.

³⁾ Le montant net de la charge (du recouvrement) d'impôt pour les exercices clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015 se rapporte à l'impôt sur le résultat découlant des activités poursuivies.

Le taux d'impôt prévu par la loi pour l'exercice clos le 25 décembre 2016 s'est établi à 26,79 % (26,61 % pour l'exercice clos le 27 décembre 2015). La hausse d'un exercice à l'autre découle des acquisitions de St-Hubert et de Original Joe's.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Le rapprochement de la charge (du recouvrement) d'impôt et du bénéfice net se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Bénéfice net	67 040 \$	99 698 \$
Impôt sur le résultat	28 955	(33 530)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	95 995	66 168
Taux d'impôt prévu par la loi	26,79 %	26,61 %
Charge d'impôt prévue en fonction des taux ci-dessus	25 720	17 607
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Économie découlant d'un actif d'impôt non comptabilisé antérieurement (y compris l'économie d'impôt non comptabilisée utilisée au cours de l'exercice considéré)	(558)	(53 707)
Impôt de la partie VI.1 sur les dividendes à l'égard d'actions privilégiées	–	1 252
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(87)	(36)
Impôt sur les montants non déductibles	2 967	1 382
Bénéfice imposé à des taux différents	166	–
Pertes non comptabilisées	796	–
Autres	(49)	(28)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	28 955 \$	(33 530) \$

La charge d'impôt pour la période close le 25 décembre 2016 a augmenté par rapport à celle de l'exercice précédent en raison de la comptabilisation à l'exercice précédent d'un actif d'impôt différé pour lequel une économie d'impôt n'avait pas été comptabilisée antérieurement.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016	Au 27 décembre 2015
Solde d'ouverture	36 903 \$	671 \$
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat	(22 008)	35 080
Coûts de transaction liés au PAPE	–	4 131
Acquisition de New York Fries	–	(2 695)
Acquisition de The Landing Group	–	(160)
Coûts de transaction associés aux reçus de souscription	2 160	–
Acquisition de St-Hubert	(100 171)	–
Acquisition de Original Joe's	(1 458)	–
Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(457)	(124)
	(85 031) \$	36 903 \$

Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 2,2 millions de dollars relativement aux coûts de transaction liés aux reçus de souscription. Ces coûts et l'économie d'impôt connexe ont été comptabilisés directement dans le capital social.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé un passif d'impôt différé de 100,2 millions de dollars relativement à l'acquisition de St-Hubert (voir la note 5), attribuable essentiellement aux différences temporaires imposables qui ont découlé du calcul du prix d'achat.

Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé un passif d'impôt différé de 1,5 million de dollars relativement à l'acquisition de Original Joe's (voir la note 5), attribuable essentiellement aux différences temporaires imposables qui ont découlé du calcul du prix d'achat.

Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 4,1 millions de dollars relativement aux coûts de transaction liés au PAPE. Ces coûts et l'économie d'impôt connexe ont été comptabilisés directement dans le capital social.

Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé un passif d'impôt différé de 2,7 millions de dollars relativement à l'acquisition de New York Fries (voir la note 5), en raison principalement des différences temporaires imposables qui ont découlé du calcul du prix d'achat.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016	Au 27 décembre 2015
Actifs d'impôt différé		
Autres passifs à long terme	19 379 \$	20 409 \$
Pertes fiscales ¹⁾	9 143	25 441
Créditeurs et charges à payer	8 574	9 897
Autres actifs	965	3 022
Immobilisations corporelles	–	10 725
	<u>38 061 \$</u>	<u>69 494 \$</u>
Passifs d'impôt différé		
Marques et autres immobilisations incorporelles	(103 936) \$	(23 745) \$
Immobilisations corporelles	(13 637)	–
Créances à long terme	(5 084)	(7 951)
Débiteurs	(434)	(895)
	<u>(123 091) \$</u>	<u>(32 591) \$</u>
Classement dans les états financiers consolidés :		
Actif d'impôt différé	18 604 \$	41 300 \$
Passif d'impôt différé	(103 635)	(4 397)
	<u>(85 031) \$</u>	<u>36 903 \$</u>

¹⁾ Les pertes fiscales de 34,4 millions de dollars viennent à expiration au cours des exercices 2033 à 2035.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Passifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun impôt différé n'est comptabilisé sur le bénéfice non rapatrié des filiales et d'autres investissements puisque la société est en mesure de contrôler le renversement des différences temporaires et il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Le renversement de ces différences temporaires n'aurait aucune incidence fiscale importante.

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016	Au 27 décembre 2015
Pertes fiscales	11 979 \$	16 026 \$
Différences temporaires déductibles	2 034	–
Crédits d'impôt	–	–
	<u>14 013 \$</u>	<u>16 026 \$</u>

Les pertes fiscales canadiennes de 6,0 millions de dollars (4,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) expirent au cours des exercices 2029 à 2036. Les pertes fiscales américaines de 6,0 millions de dollars (11,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) expirent au cours des exercices 2032 à 2035. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

12. Stocks

Les stocks se composent des aliments et des emballages utilisés dans la division de transformation des aliments et de distribution de St-Hubert ainsi que des aliments et des boissons destinés aux restaurants qui appartiennent à la société. Les stocks sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette estimée des stocks des restaurants de la société, selon le montant le moins élevé. Les coûts se composent du coût d'achat, de la main-d'œuvre directe, d'une part des coûts indirects variables et fixes au titre de la fabrication et des autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit où ils se trouvent, déduction faite des remises de fournisseurs. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016	Au 27 décembre 2015
Matières premières	7 390 \$	– \$
Travaux en cours	708	–
Produits finis	13 407	–
Aliments et boissons	6 332	3 779
	<u>27 837 \$</u>	<u>3 779 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

13. Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente se rapportent à des restaurants que la société a aménagés dans le but de les vendre à un franchisé dans les 12 mois suivants.

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016	Au 27 décembre 2015
Actifs détenus en vue de la vente	– \$	7 274 \$

Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, deux restaurants ont été vendus à des franchisés pour un prix d'achat total de 2,0 millions de dollars et quatre restaurants ont été reclassés dans les immobilisations corporelles (au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, trois restaurants vendus à des franchisés pour un prix d'achat total de 2,4 millions de dollars; aucun restaurant reclassé dans les immobilisations corporelles).

14. Créances à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016	Au 27 décembre 2015
Créances liées à des franchisés	28 812 \$	33 896 \$
Montant à recevoir de parties liées (note 29)	10 727	–
Billets à ordre	1 888	1 289
Billets à recevoir des franchisés	–	13
	<u>41 427 \$</u>	<u>35 198 \$</u>

Créances liées à des franchisés

Au cours d'exercices antérieurs, la société a converti certains restaurants exploités par la société en franchises et elle a vendu des restaurants à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des ententes de conversion, certains franchisés ont conclu des contrats de location visant la location de certains actifs de restauration de la société. Les créances liées à des franchisés de 28,8 millions de dollars (33,9 millions de dollars au 27 décembre 2015) se rapportent principalement à l'obligation à long terme des franchisés d'effectuer des paiements à la société sur toute la durée du contrat de location, qui correspond à la durée du contrat de licence ou à la durée jusqu'à la date prévue du rachat attendu selon l'hypothèse qu'il est plus probable qu'improbable que le franchisé acquière de la société les actifs loués.

Les créances à long terme liées à des franchisés font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement déclencheur est survenu. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une créance à long terme liée aux franchisés excède sa valeur nette de réalisation. Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé des pertes de valeur de néant (néant pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) se rapportant à des créances à long terme liées à des franchisés.

Échéances des créances à long terme

Les créances à long terme ont des dates d'échéance allant de 2017 à 2034 et elles portent intérêt à un taux effectif moyen compris entre 8 % et 10 %.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

15. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016						Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel	Améliorations locatives	Actifs visés par des contrats de location- financement	Travaux de construction en cours	
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 291 \$	3 073 \$	144 352 \$	99 274 \$	30 888 \$	3 576 \$	283 454 \$
Entrées	–	22	5 020	1 002	–	38 624	44 668
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	36 205	115 338	34 183	20 485	5 139	7 576	218 926
Sorties et ajustements	50	263	(7 253)	(12 974)	–	138	(19 776)
Virement aux (des) travaux de construction en cours	–	527	22 942	20 649	–	(44 118)	–
Solde à la clôture de l'exercice	38 546 \$	119 223 \$	199 244 \$	128 436 \$	36 027 \$	5 796 \$	527 272 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	2 448 \$	109 918 \$	62 696 \$	13 879 \$	– \$	188 941 \$
Charge d'amortissement	–	1 275	15 334	7 868	2 249	–	26 726
Pertes de valeur	–	–	219	1 418	–	–	1 637
Reprise de pertes de valeur	–	–	–	(105)	–	–	(105)
Sorties et ajustements	–	223	(7 730)	(10 313)	–	–	(17 820)
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	3 946 \$	117 741 \$	61 564 \$	16 128 \$	– \$	199 379 \$
Valeur comptable au							
25 décembre 2016	38 546 \$	115 277 \$	81 503 \$	66 872 \$	19 899 \$	5 796 \$	327 893 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015						Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel	Améliorations locatives	Actifs visés par des contrats de location- financement	Travaux de construction en cours	
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 291 \$	3 058 \$	137 797 \$	97 416 \$	29 601 \$	183 \$	270 346 \$
Entrées	–	27	3 816	1 667	384	19 300	25 194
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises	–	–	1 244	–	–	–	1 244
Sorties et ajustements	–	(12)	(7 962)	(6 259)	903	–	(13 330)
Virement aux (des) travaux de construction en cours	–	–	9 457	6 450	–	(15 907)	–
Solde à la clôture de l'exercice	2 291 \$	3 073 \$	144 352 \$	99 274 \$	30 888 \$	3 576 \$	283 454 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	2 355 \$	105 193 \$	64 608 \$	11 593 \$	– \$	183 749 \$
Charge d'amortissement	–	105	12 137	5 018	2 119	–	19 379
Pertes de valeur	–	–	114	316	–	–	430
Reprise de pertes de valeur	–	–	(161)	(2 034)	–	–	(2 195)
Sorties et ajustements	–	(12)	(7 365)	(5 212)	167	–	(12 422)
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	2 448 \$	109 918 \$	62 696 \$	13 879 \$	– \$	188 941 \$
Valeur comptable au 27 décembre 2015	<u>2 291 \$</u>	<u>625 \$</u>	<u>34 434 \$</u>	<u>36 578 \$</u>	<u>17 009 \$</u>	<u>3 576 \$</u>	<u>94 513 \$</u>

Pertes de valeur

Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé des pertes de valeur sur les immobilisations corporelles de 1,6 million de dollars (0,4 million de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) liées à 16 unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») (6 UGT pour l'exercice clos le 27 décembre 2015). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un restaurant excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est fondée sur la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT et sa valeur d'utilité. Environ 75 % (75 % pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait leur juste valeur diminuée des coûts de vente. La tranche restante de 25 % (25 % pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) des UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles de 0,1 million de dollars (2,2 millions de dollars au 27 décembre 2015) se rapportant à 1 UGT (18 UGT au 27 décembre 2015) étant donné que les circonstances qui étaient à l'origine de la dépréciation n'existent plus. Les reprises de perte de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable du restaurant excède sa valeur comptable ayant précédemment subi une perte de valeur et n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La valeur recouvrable était fondée sur sa valeur d'utilité.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un restaurant, la société utilise un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT ou la durée restante des baux du restaurant en question. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui sont en tous points conformes aux plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société et ils varient de 0 % à 2 %. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

au moyen d'un taux d'actualisation après impôt variant de 7,9 % à 10,9 % au 25 décembre 2016 (de 7,3 % à 10,3 % au 27 décembre 2015).

16. Marques et autres actifs

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016			Total
	Marques	Autres actifs	Participation dans des coentreprises et des entreprises associées (note 29)	
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	179 288 \$	30 343 \$	– \$	209 631 \$
Entrées	–	183	–	183
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	335 351	59 465	4 189	399 005
Pertes de valeur	–	(406)	–	(406)
Solde à la clôture de l'exercice	514 639 \$	89 585 \$	4 189 \$	608 413 \$
Cumul de l'amortissement				
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	8 330 \$	– \$	8 330 \$
Amortissement	–	5 424	–	5 424
Quote-part de la perte liée à la participation dans des coentreprises et des entreprises associées	–	–	147	147
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	13 754 \$	147 \$	13 901 \$
Valeur comptable à la fin de l'exercice	514 639 \$	75 831 \$	4 042 \$	594 512 \$

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015			Total
	Marques	Autres actifs	Participation dans des coentreprises et des entreprises associées (note 29)	
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	140 894 \$	28 099 \$	– \$	168 993 \$
Entrées	–	147	–	147
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	38 565	4 511	–	43 076
Pertes de valeur	–	(561)	–	(561)
Virement des marques aux autres actifs	(171)	171	–	–
Sorties	–	(2 024)	–	(2 024)
Solde à la clôture de l'exercice	179 288 \$	30 343 \$	– \$	209 631 \$
Cumul de l'amortissement				
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	5 343 \$	– \$	5 343 \$
Amortissement	–	5 011	–	5 011
Sorties	–	(2 024)	–	(2 024)
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	8 330 \$	– \$	8 330 \$
Valeur comptable à la fin de l'exercice	179 288 \$	22 013 \$	– \$	201 301 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Test de dépréciation des marques et des autres actifs

Aux fins du test de dépréciation, les marques sont affectées au groupe d'UGT qui représente au sein du groupe le niveau le plus bas auquel les marques font l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

La société soumet à des tests de dépréciation ses marques, lesquelles ont une durée d'utilité indéterminée conformément à la méthode comptable de la société pour les exercices clos le 25 décembre 2016 et le 27 décembre 2015. Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé des pertes de valeur de néant (néant pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) à l'égard d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

La société calcule la juste valeur diminuée des coûts de la vente de ses marques au moyen de la « méthode de l'exonération des redevances », un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Le processus qui consiste à déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses sur la nature à long terme, notamment à l'égard, mais sans s'y limiter, des ventes, des taux de croissance finaux, des taux de redevances et des taux d'actualisation prévus pour l'avenir. Les prévisions à l'égard des ventes futures sont conformes aux plus récents plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société. Aux fins du test de dépréciation, la société est arrivée à un taux de croissance de la valeur finale de 3 % après la cinquième année dans le cadre de ses calculs de la valeur actualisée.

La société a utilisé un taux d'actualisation après impôt variant de 7,9 % à 10,9 % (de 7,3 % à 10,3 % pour l'exercice clos le 27 décembre 2015), qui est fondé sur le coût moyen pondéré du capital de la société avec les ajustements correspondants pour les risques associés au groupe d'UGT auquel les marques ayant une durée d'utilité indéterminée sont affectées. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés sur une période de cinq ans et ajustés en fonction d'une valeur finale.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation et sont examinées au niveau le plus bas pour lequel il y a des entrées de trésorerie identifiables largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé des pertes de valeur de 0,4 million de dollars (0,6 million de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) à l'égard de trois unités génératrices de trésorerie.

Une perte de valeur et les reprises ultérieures, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

17. Goodwill

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016	Au 27 décembre 2015
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	49 540 \$	43 051 \$
Entrées ¹⁾ (note 5)	139 458	6 589
Dépréciation	–	(100)
Solde à la clôture de l'exercice	188 998 \$	49 540 \$

¹⁾ Le goodwill acquis au cours de l'exercice n'a pas été imputé puisque la société n'a pas encore déterminé l'incidence qu'aura le goodwill sur les secteurs à présenter.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Test de dépréciation du goodwill

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté au groupe d'UGT, nommément les marques, considéré comme représentant au sein du groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Au cours des exercices clos le 25 décembre 2016 et le 27 décembre 2015, la société a effectué des tests de dépréciation annuels du goodwill, conformément aux méthodes comptables de la société. Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé une dépréciation de néant (0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) à l'égard de la marque Casey.

La société a recours à la méthode de la valeur d'utilité pour calculer la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté. Les valeurs affectées aux hypothèses clés correspondent à l'évaluation par la direction des tendances futures et sont fondées sur des sources tant externes qu'internes (données historiques). Les hypothèses clés comprennent le coût moyen pondéré du capital de la société, la croissance du chiffre d'affaires des restaurants, les marges brutes, les variations des autres charges d'exploitation et les dépenses d'investissement. La société a projeté les flux de trésorerie conformément aux plus récents plans stratégiques présentés au conseil d'administration. Aux fins du test de dépréciation, la société est arrivée à un taux de croissance de la valeur finale de 3 % après la cinquième année dans le cadre de ses calculs de la valeur actualisée.

La société a utilisé un taux d'actualisation après impôt variant de 7,9 % à 10,9 % (de 7,3 % à 10,3 % pour l'exercice clos le 27 décembre 2015), qui est fondé sur le coût moyen pondéré du capital de la société avec les ajustements correspondants pour les risques associés au groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés sur une période de cinq ans et ajustés en fonction d'une valeur finale.

18. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, du fait d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si la valeur temps de l'argent est significative, le montant des provisions est actualisé au moyen d'un taux avant impôt courant qui reflète le risque spécifique au passif. Les provisions sont passées en revue périodiquement et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles de la direction. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016				
	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Obligations découlant de contrats de location liées à des restaurants fermés	Contrats déficitaires des franchises	Autres	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 374 \$	2 491 \$	2 511 \$	1 630 \$	12 006 \$
Entrées	199	349	2 732	-	3 280
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	1 107	-	-	1 500	2 607
Désactualisation	290	-	-	-	290
Paiements	(52)	(1 229)	(517)	(60)	(1 858)
Ajustements	(768)	1 104	(36)	(30)	270
Solde à la clôture de l'exercice	6 150 \$	2 715 \$	4 690 \$	3 040 \$	16 595 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

	Au 27 décembre 2015				
(en milliers de dollars canadiens)	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Obligations découlant de contrats de location liées à des restaurants fermés	Contrats déficitaires des franchises	Autres	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 200 \$	2 498 \$	3 462 \$	3 374 \$	14 534 \$
Entrées	380	–	204	498	1 082
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	128	–	–	–	128
Désactualisation	325	–	–	–	325
Paiements	(141)	(1 327)	(736)	(272)	(2 476)
Ajustements	(518)	1 320	(419)	(1 970)	(1 587)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>5 374 \$</u>	<u>2 491 \$</u>	<u>2 511 \$</u>	<u>1 630 \$</u>	<u>12 006 \$</u>

Montants comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016	Au 27 décembre 2015
Partie courante des provisions	5 159 \$	5 004 \$
Partie non courante des provisions	11 436	7 002
	<u>16 595 \$</u>	<u>12 006 \$</u>

19. Dette à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016	Au 27 décembre 2015
Facilité de crédit à terme renouvelable	242 000 \$	65 000 \$
Facilité de crédit à terme non renouvelable	150 000	–
Contrats de location-financement	23 693	20 785
	<u>415 693</u>	<u>85 785</u>
Moins : coûts de financement	2 547	477
	<u>413 146 \$</u>	<u>85 308 \$</u>

Montants comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :

Partie courante de la dette à long terme	2 443 \$	2 156 \$
Partie non courante de la dette à long terme	410 703	83 152
	<u>413 146 \$</u>	<u>85 308 \$</u>

Facilité de crédit à terme

Le 2 septembre 2016, la société a modifié et prorogé les modalités de sa facilité de crédit à terme existante. La quatrième facilité de crédit à terme modifiée et mise à jour se compose d'une facilité de crédit renouvelable pouvant atteindre 400,0 millions de dollars assortie d'une clause « accordéon » d'un montant pouvant atteindre 50,0 millions de dollars qui vient à échéance le 2 septembre 2021 et d'une facilité de crédit à terme

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

non renouvelable de 150,0 millions de dollars qui vient à échéance le 2 septembre 2019. Le remboursement maximal sur la facilité de crédit à terme peut atteindre 26,3 millions de dollars par année si la société dépasse certaines limites prévues par les clauses restrictives.

Au 27 décembre 2015, la facilité de crédit à terme se composait d'une facilité de crédit renouvelable pouvant atteindre 150,0 millions de dollars assortie d'une clause « accordéon » d'un montant pouvant atteindre 50,0 millions de dollars échéant le 30 juin 2019.

Le taux d'intérêt sur les montants prélevés par la société aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit est le taux des acceptations bancaires en vigueur ou le taux préférentiel en vigueur, majoré d'un écart selon le coefficient de la dette à long terme nette totale par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») de la société, tel qu'il est défini dans la convention, calculé au moyen du BAIIA des quatre derniers trimestres.

En parallèle avec les facilités de crédit à terme modifiées et prorogées, la société a radié des frais de financement différés non amortis de 0,4 million de dollars (1,8 million de dollars au 27 décembre 2015) liés à la facilité de crédit antérieure.

Au 25 décembre 2016, un montant de 392,0 millions de dollars avait été prélevé sur les facilités de crédit modifiées et prorogées au taux d'intérêt effectif de 2,65 %, soit le taux des acceptations bancaires de 0,75 % majoré de 1,5 %, d'une commission d'attente et de l'amortissement des frais de financement différés de 0,4 %.

Au 27 décembre 2015, un montant de 65,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de crédit à terme modifiée et prorogée au taux d'intérêt effectif de 4,2 %. Le taux d'intérêt effectif que payait la société au 27 décembre 2015 était d'environ 2,5 %, soit le taux des acceptations bancaires de 1,0 % majoré de 1,25 % et de l'amortissement des frais de financement différés de 0,25 %.

La société est tenue de payer une commission d'attente variant de 0,25 % à 0,60 % par année sur la partie non utilisée de sa facilité de crédit pendant la durée de ses facilités de crédit. Le taux de la commission d'attente est établi en fonction du coefficient de la dette à long terme nette totale par rapport au BAIIA de la société. Au 25 décembre 2016, le taux de la commission d'attente était de 0,25 %.

Au 25 décembre 2016, la société ne dépassait aucune limite prévue par les clauses restrictives nécessitant des remboursements anticipés.

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement comportent des obligations qui portent intérêt au taux moyen de 7,0 % (7,3 % au 27 décembre 2015).

Remboursements sur la dette

Les remboursements sur la dette à long terme s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

(en milliers de dollars canadiens)	2017	2018	2019	2020	2021	Par la suite
Facilité de crédit renouvelable	—	—	—	—	242 000	—
Facilité de crédit à terme non renouvelable	—	—	150 000	—	—	—
Contrats de location-financement	2 443	2 429	2 567	2 409	2 363	11 482
Total ¹⁾	2 443	2 429	152 567	2 409	244 363	11 482

¹⁾ Le total ne tient pas compte des versements d'intérêts.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015**20. Autres passifs à long terme**

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Au 25 décembre 2016</u>	<u>Au 27 décembre 2015</u>
Prestations constituées au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages (note 21)	22 435	21 448
Passif au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 5)	19 511 \$	– \$
Produits différés	12 080	13 808
Produits locatifs différés	11 690	14 344
Charges locatives à payer	4 451	3 898
Charges de restructuration	999	3 248
Régimes incitatifs à long terme (note 22)	315	166
Autres passifs	3 951	1 805
	<u>75 432 \$</u>	<u>58 717 \$</u>

Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Au 25 décembre 2016</u>	<u>Au 27 décembre 2015</u>
Créditeurs et charges à payer	7 461 \$	7 673 \$
Autres passifs à long terme	67 971	51 044
	<u>75 432 \$</u>	<u>58 717 \$</u>

Produits locatifs différés

Au cours des exercices antérieurs, la société a converti certains de ses restaurants en franchises et a vendu les restaurants à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de conversion, certains franchisés ont conclu des contrats de location visant la location de certains actifs de restauration de la société. Les produits constatés d'avance de 11,7 millions de dollars (14,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) correspondent à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée à l'aide des taux d'intérêt implicites des contrats de location.

Produits différés*Produits constatés d'avance au titre des redevances de franchise et des frais de conversion*

Au 25 décembre 2016, la société a reporté un montant de 6,6 millions de dollars (7,5 millions de dollars au 27 décembre 2015) au titre des redevances de franchise initiales et des frais de conversion reçus des franchisés; ce montant sera comptabilisé sur la durée restante des contrats de franchise respectifs.

Transactions de cession-bail

Au 25 décembre 2016, la société avait reporté un montant de 4,2 millions de dollars (5,1 millions de dollars au 27 décembre 2015) au titre des profits réalisés sur les transactions de cession-bail.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

21. Avantages sociaux futurs

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris un régime de retraite agréé à prestations définies avec capitalisation, un régime de retraite multiemployeurs, un régime de retraite à cotisations définies et d'autres régimes complémentaires non garantis sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Les régimes de retraite à prestations définies sont non contributifs et prévoient généralement le versement de prestations fondées sur les gains moyens de carrière, sous réserve de certaines limites.

Le comité de retraite de Cara (le « comité ») veille sur les régimes de retraite de la société. Le comité est chargé d'aider le conseil d'administration à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes comme l'administration des régimes, les placements à l'égard des régimes et la surveillance de la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Le tableau qui suit résume les informations se rapportant aux régimes de retraite à prestations définies de la société, pris collectivement :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016	Au 27 décembre 2015
Valeur actualisée des obligations	(54 754) \$	(31 909) \$
Juste valeur des actifs des régimes	32 319	10 461
Déficit des régimes (note 20)	<u>(22 435) \$</u>	<u>(21 448) \$</u>

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	(32) \$	381 \$
Gains actuariels sur les obligations	1 742	158
Recouvrement d'impôt sur le résultat (note 11)	(457)	(124)
	<u>1 253 \$</u>	<u>415 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la direction (sans capitalisation)		Total	
	25 déc. 2016	27 déc. 2015	25 déc. 2016	27 déc. 2015	25 déc. 2016	27 déc. 2015
	Variation de la juste valeur des actifs des régimes					
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	10 461 \$	10 393 \$	– \$	– \$	10 461 \$	10 393 \$
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises	22 159	–	–	–	22 159	–
Produits d'intérêts	773	387	–	–	773	387
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu des produits d'intérêts)	(32)	381	–	–	(32)	381
Cotisations de l'employeur	296	–	1 586	1 594	1 882	1 594
Cotisations des membres du personnel	66	–	–	–	66	–
Charges administratives	(36)	(1)	–	–	(36)	(1)
Prestations versées	(1 368)	(699)	(1 586)	(1 594)	(2 954)	(2 293)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	<u>32 319 \$</u>	<u>10 461 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>32 319 \$</u>	<u>10 461 \$</u>
Variation de la valeur actualisée des obligations						
Solde à l'ouverture de l'exercice	(14 291) \$	(14 532) \$	(17 618) \$	(18 596) \$	(31 909) \$	(33 128) \$
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises	(25 467)	–	–	–	(25 467)	–
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(368)	–	–	–	(368)	–
Cotisations des membres du personnel	(66)	–	–	–	(66)	–
Coût financier	(984)	(547)	(656)	(685)	(1 640)	(1 232)
Prestations versées	1 368	699	1 586	1 594	2 954	2 293
Gains actuariels (pertes actuarielles) relatifs aux hypothèses financières	1 869	89	(127)	69	1 742	158
Solde à la clôture de l'exercice	<u>(37 939) \$</u>	<u>(14 291) \$</u>	<u>(16 815) \$</u>	<u>(17 618) \$</u>	<u>(54 754) \$</u>	<u>(31 909) \$</u>

Le tableau suivant présente la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies de la société comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives dans les états consolidés du résultat net (note 8) :

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la direction (sans capitalisation)		Total	
	Exercices de 52 semaines clos les					
	25 déc. 2016	27 déc. 2015	25 déc. 2016	27 déc. 2015	25 déc. 2016	27 déc. 2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	368 \$	– \$	– \$	– \$	368 \$	– \$
Coût des services passés	–	–	–	–	–	–
Intérêts sur les obligations	984	547	656	685	1 640	1 232
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(773)	(387)	–	–	(773)	(387)
Charges administratives	36	1	–	–	36	1
Charge nette au titre des régimes	<u>615 \$</u>	<u>161 \$</u>	<u>656 \$</u>	<u>685 \$</u>	<u>1 271 \$</u>	<u>846 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles cumulées avant impôt comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies de la société :

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la direction (sans capitalisation)		Total	
	25 déc. 2016	27 déc. 2015	25 déc. 2016	27 déc. 2015	25 déc. 2016	27 déc. 2015
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	(1 861) \$	(2 331) \$	(5 006) \$	(5 075) \$	(6 867) \$	(7 406) \$
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu des produits d'intérêts)	(32)	381	–	–	(32)	381
Gains actuariels (pertes actuarielles) relatifs aux hypothèses financières	1 869	89	(127)	69	1 742	158
Total des gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	1 837	470	(127)	69	1 710	539
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	(24) \$	(1 861) \$	(5 133) \$	(5 006) \$	(5 157) \$	(6 867) \$

Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, les actifs des régimes ont produit un rendement réel total de 0,7 million de dollars (0,8 million de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015).

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées à partir de la date d'évaluation du 31 décembre à des fins comptables.

Aux termes de sa politique de capitalisation des régimes de retraite, la société effectue des cotisations minimales suffisantes afin de satisfaire aux exigences réglementaires locales en matière de capitalisation. La dernière évaluation actuarielle à des fins de capitalisation a été effectuée en 2014 et la prochaine évaluation requise, en date du 31 décembre 2016, sera préparée en 2017. La société prévoit verser, en 2017, des cotisations d'environ 1,2 million de dollars (0,8 million de dollars en 2016) à son régime de retraite agréé à prestations définies avec capitalisation, ses régimes à cotisations définies et ses régimes multiemployeurs. Le montant réel qui sera versé pourrait toutefois différer de l'estimation, selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences d'ordre réglementaire et d'autres facteurs.

Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et ils étaient investis en totalité dans un fonds équilibré au 31 décembre.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont exposés à des risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque lié au taux d'intérêt des placements et le risque de marché.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et la charge nette au titre des régimes à prestations définies, à la date d'évaluation du 31 décembre :

	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite à prestations définies sans capitalisation	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015	25 décembre 2016	27 décembre 2015
		%		%
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,80 – 4,10	3,90	3,80	3,90
Taux de croissance de la rémunération	2,0 – 3,0	2,0	2,0	2,0
Table de mortalité	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication
	Facteur	Facteur	Facteur	Facteur
	d'ajustement basé sur la taille de 0,8	d'ajustement basé sur la taille de 0,8	d'ajustement basé sur la taille de 0,8	d'ajustement basé sur la taille de 0,8
Charges nettes au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,55 – 3,90	3,85	3,90	3,85
Taux de croissance de la rémunération	2,0 – 3,0	2,0	2,0	2,0
Table de mortalité	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication
	Facteur	Facteur	Facteur	Facteur
	d'ajustement basé sur la taille de 0,8	d'ajustement basé sur la taille de 0,8	d'ajustement basé sur la taille de 0,8	d'ajustement basé sur la taille de 0,8

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles pour 2016 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur la charge nette au titre des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite à prestations définies sans capitalisation	
	Obligations nettes au titre du régime à prestations définies	Charge nette au titre du régime à prestations définies	Obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	Charge nette au titre des régimes à prestations définies
(en milliers de dollars canadiens)				
Taux d'actualisation	3,80 %	3,90 %	3,80 %	3,90 %
Incidence d'une : augmentation de 1 %	(4 684) \$	(193) \$	(1 203) \$	105 \$
diminution de 1 %	5 844 \$	179 \$	1 357 \$	(126) \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

22. Régimes incitatifs à long terme

Aux termes des différents régimes d'options sur actions, Cara peut attribuer des options permettant d'acheter jusqu'à 15 % du total de ses actions avec droit de vote subalterne et de ses actions à droit de vote multiple en circulation, soit un total de 9,0 millions d'actions, selon la ligne directrice établie par la société portant sur le nombre d'options sur actions attribuées. Au 25 décembre 2016, environ 3,8 millions d'options sur actions étaient attribuées et en circulation.

Les options sur actions en circulation au 25 décembre 2016 comportent une durée d'au plus huit ans à partir de leur date d'attribution initiale. Chaque option sur actions peut être exercée en vue d'obtenir une action avec droit de vote subalterne au prix précisé aux termes de la convention d'options. Il n'y a pas eu de conditions d'acquisition accélérée lors du premier appel public à l'épargne aux termes de tous les régimes décrits ci-après.

Le tableau suivant résume les options attribuées :

	Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016							
	Régime d'options sur actions des administrateurs		Régime d'options sur actions du chef de la direction		Régime d'options sur actions des employés		Total	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation — 27 décembre 2015	86 021	0,01	3 504 624	5,97	1 351 603	14,06	4 942 248	8,08 \$
Attributions	—	—	—	—	85 111	29,70	85 111	29,70 \$
Exercices	(86 021)	0,01	(1 075 269)	0,01	—	—	(1 161 290)	0,01 \$
Renoncations	—	—	—	—	(62 317)	21,45	(62 317)	21,45 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	—	—	2 429 355	8,61	1 374 397	14,70	3 803 752	10,81 \$
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	—	—	2 419 355	8,51	241 935	8,51	2 661 290	8,51 \$

	Exercice de 52 semaines clos le 27 décembre 2015							
	Régime d'options sur actions des administrateurs		Régime d'options sur actions du chef de la direction		Régime d'options sur actions des employés		Total	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation — 30 décembre 2014	86 021	0,01	3 494 624	5,89	1 166 379	8,51	4 747 024	6,43 \$
Attributions	—	—	10 000	32,37	308 106	32,86	318 106	32,84 \$
Renoncations	—	—	—	—	(122 882)	8,51	(122 882)	8,51 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	86 021	0,01	3 504 624	5,97	1 351 603	14,06	4 942 248	8,08 \$
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	53 763	0,01	1 747 312	5,92	—	—	1 801 075	5,75 \$

Régime d'options sur actions des administrateurs

La société a mis en place un régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs non membres du personnel (le « régime d'options des administrateurs »). Les options attribuées aux termes de ce régime confèrent aux administrateurs le droit de faire l'acquisition d'actions sans droit de vote de la société après la fin de chaque

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

période de service suivant la date d'attribution. Les options s'acquiescent annuellement au pro rata, en fonction des années de service cumulées et viennent à expiration huit ans après l'attribution. Les options peuvent seulement être réglées sous forme de capital social ordinaire de la société.

Le 10 avril 2015, toutes les options sur actions attribuées avant le PAPE ont été regroupées selon un ratio de 2,79 actions pour 1 action afin de permettre aux porteurs d'options d'acquiescent des actions avec droit de vote subalterne de la société. Aux termes de ce régime, les administrateurs possèdent maintenant 86 021 options sur actions pouvant être exercées au prix d'exercice de 0,01 \$.

Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, la totalité des 86 021 options sur actions ont été exercées (néant en 2015). Aucune option sur actions n'a été attribuée aux termes du régime d'options sur actions des administrateurs pour les exercices clos le 25 décembre 2016 et le 27 décembre 2015.

La société a comptabilisé ces options attribuées comme si elles étaient pour être réglées en instruments de capitaux propres en s'appuyant sur la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2. La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options	Prix d'exercice	Durée jusqu'à l'expiration à compter de la date d'attribution	Volatilité du cours de l'action	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur des options à la date d'attribution
31 octobre 2013	21 505	0,01 \$	3 ans	35,00 %	1,12 %	6,70 \$
31 octobre 2013	21 505	0,01 \$	3 ans	35,00 %	1,12 %	6,70 \$
31 octobre 2013	21 505	0,01 \$	3 ans	35,00 %	1,12 %	6,70 \$
1 ^{er} novembre 2014	10 753	0,01 \$	3 ans	27,00 %	1,06 %	12,69 \$
1 ^{er} novembre 2014	10 753	0,01 \$	3 ans	27,00 %	1,06 %	12,69 \$
Total	86 021					

Le cours de l'action a été établi selon un calcul normalisé de la valeur d'entreprise tenant compte d'une décote d'illiquidité implicite de l'ordre de 15 % à 20 % découlant du statut de société fermée. La volatilité annuelle attendue au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2014 est fondée sur des données de référence sectorielles en fonction d'un ensemble commun d'actions comparables du secteur, en tenant compte des tendances de volatilité sur cinq ans à la date d'attribution, soit la période pendant laquelle elles devraient être en circulation. Le taux d'intérêt sans risque repose sur les rendements d'obligations du gouvernement du Canada dont les échéances coïncident avec la période d'exercice et les conditions de l'attribution.

Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 0,1 million de dollars (0,3 million de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) liée au régime d'options des administrateurs et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

Les administrateurs non membres du personnel reçoivent des unités d'actions différées (les « UAD ») à titre de rémunération pour siéger au conseil d'administration. Ces UAD sont réglées en espèces lorsque les administrateurs quittent le conseil d'administration. Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé une charge de 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) et un passif de 0,3 million de dollars a été comptabilisé dans les autres passifs à long terme au 25 décembre 2016 (0,2 million de dollars au 27 décembre 2015).

Régime d'options sur actions du chef de la direction

Aux termes du régime d'options sur actions du chef de la direction (le « régime d'options du chef de la direction »), le chef de la direction s'est vu attribuer le droit d'acheter 3 000 000 d'actions sans droit de vote de la société au prix d'exercice de 0,01 \$ l'action et 6 750 000 actions sans droit de vote de la société au prix d'exercice de 3,05 \$ l'action. Aux termes de ce régime, les droits sous-jacents à 4 875 000 options ont été acquis

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

au deuxième anniversaire de la date d'attribution (le 31 octobre 2015) et les droits sous-jacents aux 4 875 000 options restantes ont été acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution (le 31 octobre 2016).

Le 10 avril 2015, toutes les options sur actions attribuées avant le PAPE ont été regroupées selon un ratio de 2,79 actions pour 1 action afin de permettre aux porteurs d'options d'acquérir des actions avec droit de vote subalterne de la société. Aux termes de ce régime, en date du 10 avril 2015, le chef de la direction détenait 1 075 269 options pouvant être exercées au prix d'exercice de 0,01 \$ et 2 419 355 options pouvant être exercées au prix d'exercice de 8,51 \$ pour un total de 3 494 624 options pouvant être exercées au prix d'exercice moyen pondéré de 5,89 \$.

Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, 1 075 269 options sur actions ont été exercées au prix d'exercice de 0,01 \$ (néant pour l'exercice clos le 27 décembre 2015). Aucune option sur actions n'a été attribuée aux termes du régime d'options sur actions du chef de la direction au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016 (pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, 10 000 options au prix d'exercice de 32,37 \$ acquises sur une période de trois ans et expirant après huit ans).

La société a comptabilisé ces options attribuées comme si elles seraient réglées en instruments de capitaux propres en s'appuyant sur la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2. La juste valeur des options attribuées en 2015 et en 2013 a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options	Prix d'exercice	Durée jusqu'à l'expiration à compter de la date d'attribution	Volatilité du cours de l'action	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur des options à la date d'attribution
31 octobre 2013	1 075 269	0,01	5 ans	35,00 %	1,42 %	6,70 \$
31 octobre 2013	2 419 355	8,51	5 ans	35,00 %	1,42 %	1,68 \$
4 décembre 2015	10 000	32,37	5,5 ans	26,00 %	0,92 %	6,80 \$
Total	3 504 624					

La volatilité annuelle attendue au 31 octobre 2013 est fondée sur des données de référence sectorielles en fonction d'un ensemble commun d'actions comparables du secteur, en tenant compte des tendances de volatilité sur trois ans à la date d'attribution. Dans le cas des options attribuées avant le PAPE, le cours de l'action a été établi selon un calcul normalisé de la valeur d'entreprise tenant compte d'une décote d'illiquidité implicite de 20 % découlant du statut de société fermée. Le taux d'intérêt sans risque repose sur les rendements d'obligations du gouvernement du Canada dont les échéances coïncident avec la période d'exercice et les conditions de l'attribution.

Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 1,6 million de dollars (4,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) liée au régime d'options du chef de la direction et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

Régime d'options sur actions des membres du personnel

Le régime d'options sur actions des membres du personnel se compose des options attribuées au chef des finances et aux différents membres de l'équipe de direction de la société.

Le 31 octobre 2013, conformément à certaines modalités du contrat de travail du chef des finances, la société a attribué des options visant l'achat de 675 000 actions sans droit de vote de la société au prix d'exercice de 3,05 \$ l'action. Aux termes du régime d'options sur actions des membres du personnel (le « régime d'options du personnel »), les droits inhérents à ces 675 000 options ont été acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution (le 31 octobre 2016). Les options du chef des finances acquises peuvent être exercées à la date du premier appel public à l'épargne de la société ou du cinquième anniversaire de la date d'attribution, selon la première de ces deux dates. Le 10 avril 2015, toutes les options sur actions attribuées avant le PAPE ont été

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

regroupées selon un ratio de 2,79 actions pour 1 action afin de permettre aux porteurs d'options d'acquérir des actions avec droit de vote subalterne de la société. Aux termes de ce régime, le chef des finances possède maintenant 268 377 options sur actions pouvant être exercées au prix d'exercice moyen de 8,51 \$.

Les options attribuées aux différents membres de l'équipe de direction de la société sont acquises sur une période de trois ans et ne peuvent être exercées avant le 1^{er} janvier 2019. Les options viennent à expiration huit ans après la date de leur attribution.

Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a attribué 85 111 options sur actions supplémentaires au prix d'exercice moyen pondéré de 29,70 \$ (308 106 options sur actions attribuées au prix d'exercice moyen pondéré de 32,86 \$ pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) l'action à droit de vote subalterne, aux termes des régimes d'options sur actions existants, qui prévoient le règlement des options uniquement en actions.

Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, 62 317 options sur actions pouvant être exercées au prix d'exercice moyen pondéré de 21,45 \$ ont fait l'objet d'une renonciation (122 882 options sur actions pouvant être exercées au prix d'exercice de 8,51 \$ pour l'exercice clos le 27 décembre 2015).

La société a comptabilisé ces options attribuées comme si elles seraient réglées en instruments de capitaux propres en s'appuyant sur la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2. La juste valeur des options attribuées aux termes du régime des employés a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options	Prix d'exercice	Durée jusqu'à l'expiration à compter de la date d'attribution	Volatilité du cours de l'action	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur des options à la date d'attribution
31 octobre 2013	241 935	8,51	5 ans	35,00 %	1,42 %	1,68 \$
1 ^{er} janvier 2014	217 103	8,51	6,5 ans	35,00 %	1,99 %	1,97 \$
8 septembre 2014	215 054	8,51	6,5 ans	35,00 %	2,02 %	5,60 \$
4 décembre 2014	492 287	8,51	6,5 ans	35,00 %	1,90 %	9,99 \$
6 juillet 2015	40 000	34,10	5,5 ans	26,00 %	0,76 %	7,18 \$
1 ^{er} octobre 2015	20 282	32,87	5,5 ans	26,00 %	0,81 %	7,47 \$
14 octobre 2015	15 000	33,91	5,5 ans	26,00 %	0,77 %	7,08 \$
31 octobre 2015	16 699	34,51	5,5 ans	26,00 %	0,88 %	8,13 \$
11 novembre 2015	5 000	34,90	5,5 ans	26,00 %	1,00 %	7,79 \$
4 décembre 2015	215 625	32,37	5,5 ans	26,00 %	0,92 %	6,80 \$
1 ^{er} février 2016	8 134	25,35	5,5 ans	26,00 %	0,67 %	4,68 \$
4 avril 2016	3 276	29,37	5,5 ans	26,00 %	0,70 %	6,21 \$
1 ^{er} mai 2016	1 641	32,52	5,5 ans	26,00 %	0,87 %	7,00 \$
15 août 2016	1 644	30,19	5,5 ans	26,00 %	0,58 %	5,29 \$
22 août 2016	1 628	30,22	5,5 ans	26,00 %	0,64 %	6,29 \$
29 août 2016	46 478	30,02	5,5 ans	26,00 %	0,68 %	6,29 \$
2 septembre 2016	12 636	30,14	5,5 ans	26,00 %	0,69 %	6,36 \$
6 septembre 2016	1 443	30,15	5,5 ans	26,00 %	0,66 %	6,39 \$
12 septembre 2016	1 365	30,09	5,5 ans	26,00 %	0,71 %	6,28 \$
26 septembre 2016	1 196	29,69	5,5 ans	26,00 %	0,58 %	5,47 \$
3 octobre 2016	577	27,58	5,5 ans	26,00 %	0,62 %	5,30 \$
7 novembre 2016	593	26,03	5,5 ans	26,00 %	0,71 %	5,33 \$
Moins les renonciations	(185 199)					
Total	1 374 397					

La volatilité annuelle attendue est fondée sur des données de référence sectorielles en fonction d'un ensemble commun d'actions comparables du secteur, en tenant compte des tendances de volatilité sur cinq ans à la date d'attribution. Dans le cas des options attribuées avant le PAPE, le cours de l'action a été établi selon un calcul normalisé de la valeur d'entreprise tenant compte d'une décote d'illiquidité implicite variant de 15 % à 20 %

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

découlant du statut de société fermée. Le taux d'intérêt sans risque repose sur les rendements d'obligations du gouvernement du Canada dont les échéances coïncident avec la période d'exercice et les conditions de l'attribution.

Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 2,4 millions de dollars (1,9 million de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) liée au régime des employés et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

23. Capital social

Avant le PAPE au cours de l'exercice 2015, le capital social autorisé de la société se composait d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans droit de vote.

Immédiatement avant la clôture du PAPE, toutes les débetures subordonnées en circulation ainsi que toutes les actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B ont été remises puis converties en actions ordinaires comportant droit de vote au moment de l'exercice de bons de souscription sans décaissement. Toutes les actions ordinaires comportant droit de vote en circulation détenues immédiatement avant la clôture du PAPE qui étaient la propriété véritable de Fairfax ou la propriété de Cara Holdings ont été converties selon un ratio de 2,79 pour 1 action à droit de vote multiple (les « actions à droit de vote multiple »). Toutes les autres actions ordinaires en circulation détenues par tous les autres actionnaires ont été converties en actions à droit de vote subalterne (les « actions à droit de vote subalterne ») selon un ratio de 2,79 pour 1.

À la réalisation du PAPE, le capital social autorisé de la société consiste en un nombre illimité d'actions émises et en circulation appartenant à deux classes distinctes : les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple. Les actions à droit de vote multiple sont détenues directement ou indirectement par les actionnaires principaux. Les actions à droit de vote multiple ne peuvent être émises qu'aux actionnaires principaux. Les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple sont essentiellement identiques, à l'exception des droits de vote, des droits préférentiels de souscription et des droits de conversion qui sont rattachés aux actions à droit de vote multiple. Chaque action à droit de vote subalterne donne droit à un vote et chaque action à droit de vote multiple donne droit à 25 votes à l'égard de toutes les questions. Les actions à droit de vote multiple peuvent être converties en actions à droit de vote subalterne à raison de une pour une, à tout moment, au gré des porteurs de celles-ci, et automatiquement dans certaines autres circonstances. Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne bénéficient de certains droits aux termes de clauses de protection dans le cas d'une offre publique d'achat visant les actions à droit de vote multiple.

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne auront le droit de recevoir des dividendes dont le versement sera prélevé des actifs de la société et dont les fonds sont légalement disponibles aux fins du versement de dividendes au moment et selon un montant et la forme que le conseil peut établir. La société versera des dividendes sur ces actions de rang égal si le conseil les déclare.

Le 10 avril 2015, la société a converti certaines actions ordinaires comportant droit de vote et détenues auparavant par des actionnaires en 1 537 871 actions à droit de vote subalterne et elle a émis 10 005 000 actions à droit de vote subalterne pour un total de 11 542 871 actions. Dans le cadre du PAPE, les actionnaires principaux ont reçu 37 396 284 actions à droit de vote multiple.

Le 26 juin 2015, la société a émis 209 526 actions à droit de vote subalterne supplémentaires dans le cadre du rachat de The Landing Group.

Le 2 décembre 2015, 3 000 000 d'actions à droit de vote multiple détenues par Cara Holdings ont été converties en actions à droit de vote subalterne et vendues sur le marché public dans le cadre d'un placement secondaire.

Le 15 avril 2016, la société a annoncé qu'elle avait conclu un placement privé visant 7 863 280 reçus de souscription (les « reçus de souscription ») au prix de 29,25 \$ le reçu de souscription. Le 2 septembre 2016, en parallèle avec la clôture de la transaction avec St-Hubert (voir la note 5), tous les reçus de souscription en cours

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

ont été échangés contre une action à droit de vote subalterne, ce qui s'est traduit par l'émission de 7 863 280 actions à droit de vote subalterne pour un produit brut de 230,0 millions de dollars. La société a également émis 1 788 034 actions à droit de vote subalterne supplémentaires aux vendeurs de St-Hubert au prix de 30,14 \$, soit environ 53,9 millions de dollars, dans le cadre de la transaction avec St-Hubert (voir la note 5).

Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a versé des dividendes de 21,1 millions de dollars (9,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) sur les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple, dont une tranche de 20,9 millions de dollars (9,1 millions de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) a été réglée en espèces et une tranche de 0,2 million de dollars (0,4 million de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) a été réglée au moyen de l'émission de 7 359 actions à droit de vote subalterne (13 911 actions à droit de vote subalterne pour l'exercice clos le 27 décembre 2015) dans le cadre du RRD de la société. Le 5 mai 2016, le conseil d'administration de la société a suspendu le RRD.

Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a déclaré des dividendes sur actions ordinaires de 3,0 millions de dollars en faveur de Cara Holdings et elle a versé 14,0 millions de dollars à Cara Holdings. Ces actions ordinaires ont par la suite été échangées contre des actions ordinaires à droit de vote multiple dans le cadre du PAPE en date du 10 avril 2015.

Au 25 décembre 2016, 34 396 284 actions à droit de vote multiple et 25 586 270 actions à droit de vote subalterne étaient émises et en circulation.

Le tableau qui suit présente un résumé des variations du capital social de la société :

	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)				Capital social (en milliers de dollars)			
	Actions ordinaires (avant le PAPE)	Actions ordinaires à droit de vote multiple	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	Total des actions ordinaires	Actions ordinaires (avant le PAPE)	Actions ordinaires à droit de vote multiple	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	Total du capital social
Solde au 30 décembre 2014	50 468	–	–	50 468	29 285 \$	– \$	– \$	29 285 \$
Regroupement d'actions	(32 379)	–	–	(32 379)	–	–	–	–
Conversion d'actions	(18 089)	17 493	596	–	(29 285)	28 321	964	–
Émission d'actions dans le cadre du PAPE	–	19 903	10 947	30 850	–	181 022	220 150	401 172
Émission d'actions dans le cadre du rachat de Landing	–	–	210	210	–	–	7 124	7 124
Conversion d'actions	–	(3 000)	3 000	–	–	(16 795)	16 795	–
Actions émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	–	–	14	14	–	–	420	420
Solde au 27 décembre 2015	–	34 396	14 767	49 163	– \$	192 548 \$	245 453 \$	438 001 \$
Reçus de souscription, déduction faite des coûts, échangés contre des actions	–	–	7 863	7 863	–	–	223 674	223 674
Émission d'actions dans le cadre de la transaction avec St-Hubert	–	–	1 788	1 788	–	–	53 891	53 891
Actions émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	–	–	7	7	–	–	227	227
Actions émises aux termes du régime d'options sur actions (note 22)	–	–	1 161	1 161	–	–	7 931	7 931
Solde au 25 décembre 2016	–	34 396	25 586	59 982	– \$	192 548 \$	531 176 \$	723 724 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

24. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises au cours de la période, après avoir donné effet rétrospectivement au regroupement des actions en circulation au 10 avril 2015, à raison de 2,79 actions pour une action. Ce regroupement d'actions a eu lieu dans le cadre du PAPE conclu le 10 avril 2015.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions émises au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des bons de souscription et des options sur actions potentiellement dilutifs, après avoir donné effet rétrospectivement au regroupement des actions en circulation au 10 avril 2015, à raison de 2,79 actions pour une action. Ce regroupement d'actions a eu lieu dans le cadre du PAPE conclu le 10 avril 2015.

Le tableau qui suit présente le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires :

	25 décembre 2016			27 décembre 2015		
	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat par action	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat par action
De base	67 218 \$	52 360	1,28 \$	99 395 \$	40 403	2,46 \$
Dilué	67 218 \$	55 135	1,22 \$	99 395 \$	47 345	2,10 \$

Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer le bénéfice par action de base et le bénéfice par action dilué, après regroupement rétrospectif des actions en circulation au 10 avril 2015, est résumé ci-après :

	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Capital social	52 360 491	40 402 706
Incidence des bons de souscription émis	–	4 103 241
Incidence des options sur actions émises ¹⁾	2 774 933	2 838 582
	<u>55 135 424</u>	<u>47 344 529</u>

¹⁾ 358 264 actions ont été exclues au 25 décembre 2016 en raison de leur effet antidilutif.

25. Gestion du capital

Le capital correspond à la dette à long terme et aux capitaux propres. Dans sa gestion du capital, la société entend protéger sa capacité à poursuivre son exploitation tout en maintenant la souplesse financière nécessaire pour investir dans de nouvelles occasions d'affaires qui procureront des rendements intéressants à ses actionnaires. Les principales activités menées par la société en vue de dégager des rendements intéressants sont notamment la construction et les améliorations locatives connexes de restaurants existants et nouveaux, le développement de nouveaux concepts commerciaux, l'acquisition de concepts de restaurants complémentaires au portefeuille de marques de restaurants de la société, l'investissement dans les technologies de l'information pour accroître la taille et soutenir l'expansion du réseau de restaurants multimarques de la société, l'investissement dans l'entretien des immobilisations corporelles utilisées dans le cadre des activités de transformation et de distribution d'aliments de la société et l'investissement dans des technologies ainsi que dans la recherche et le développement pour améliorer la fabrication de produits alimentaires.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Les principales sources de capital de la société sont les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, une ligne de crédit renouvelable, la dette à long terme et l'émission de capital social. Ces sources sont utilisées pour financer les obligations de la société à l'égard du service de la dette, ses dépenses d'investissement, ses besoins en fonds de roulement et ses distributions de dividendes aux actionnaires.

La société surveille ses dépenses d'investissement prévues afin d'assurer que des rendements acceptables soient dégagés des fonds investis et elle augmente ou diminue son programme en conséquence. Les dépenses d'investissement peuvent également être ajustées selon l'évolution de la conjoncture économique, les objectifs des actionnaires, les besoins en trésorerie de l'entreprise et la situation des marchés financiers.

Le tableau qui suit fournit certains renseignements sur la structure du capital de la société et sa situation financière :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016	Au 27 décembre 2015
Partie courante de la dette à long terme (note 19)	2 443	2 156
Dette à long terme (note 19)	410 703	83 152
Lettres de crédit (note 27)	651	863
Total	413 797	86 171
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	553 942	224 707
Total du capital sous gestion	967 739 \$	310 878 \$

La facilité de crédit à terme comporte des clauses restrictives usuelles de nature financière et autre, y compris le maintien de certains ratios de levier et d'un ratio de couverture de la charge fixe qui sont calculés trimestriellement sur une période de quatre trimestres consécutifs. Au 25 décembre 2016 et au 27 décembre 2015, la société respectait toutes les clauses restrictives.

26. Flux de trésorerie

Les variations des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, déduction faite de l'incidence des acquisitions et des activités abandonnées, s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Débiteurs	(4 031) \$	(17 322) \$
Stocks	2 468	(6 762)
Actifs détenus en vue de la vente	7 274	—
Impôt sur le résultat à payer	4 731	(3 922)
Charges payées d'avance et autres actifs	1 736	321
Créditeurs et charges à payer	(12 647)	11 050
Provisions	(346)	(2 476)
Passif lié aux cartes-cadeaux	4 091	2 485
Impôt sur le résultat versé	2 229	5 464
Variation des intérêts à payer	(2 364)	(4 032)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	3 141 \$	(15 194) \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

27. Engagements, éventualités et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation, aux franchisés et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales des paliers fédéral et provincial en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, aux taxes à la consommation et à l'impôt sur le capital et, par conséquent, elle pourrait être assujettie à des cotisations fiscales ou à de nouvelles cotisations par suite de ces vérifications.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou ne font l'objet d'aucune provision, n'est pas suffisamment significatif pour être présenté dans ces états financiers consolidés.

L'encours des lettres de crédit de la société s'élève à 0,7 million de dollars (0,9 million de dollars au 27 décembre 2015). Ces lettres de crédit sont principalement destinées à diverses entreprises de services publics qui desservent des établissements détenus par la société ou franchisés et au soutien financier externe de certains franchisés qui ont besoin de fonds pour régler les redevances de franchise initiales et les frais de conversion, le cas échéant, payables à la société. La probabilité d'un prélèvement sur les lettres de crédit par suite d'un manquement de la part d'un franchisé est faible.

Obligation découlant des contrats de location simple

La société a une obligation en vertu de certains contrats de location principalement attribuables à des franchisés. En cas de défaut de la part des franchisés, la société demeure l'ultime responsable des montants à payer aux propriétaires en vertu des contrats de location. Les paiements minimaux futurs en lien avec les activités poursuivies au titre de ces contrats de location simple, en plus de ceux découlant des contrats de location simple de la société pour la conduite des activités de ses propres établissements, sont présentés ci-dessous. Les montants bruts comprennent les obligations minimales en vertu de baux immobiliers (autres que ceux s'appuyant sur des ventes) qui sont sous-loués à des franchisés dans le cours normal des activités. La société dispose d'un certain nombre d'options pour réduire ces obligations et aucun passif additionnel important n'a résulté de ces contrats de location par le passé.

(en milliers de dollars canadiens)	Montant brut des paiements au titre des contrats de location simple ¹⁾	Produits attendus des sous-locations	Montant net des paiements au titre des contrats de location simple
Paiements exigibles avant la clôture de la période			
2017	105 552 \$	75 935 \$	29 617 \$
2018	95 968	69 229	26 739
2019	83 996	60 066	23 930
2020	75 036	52 796	22 240
2021	65 066	44 125	20 941
Par la suite	221 598	139 324	82 274
	<u>647 216 \$</u>	<u>441 475 \$</u>	<u>205 741 \$</u>

¹⁾ Paiements minimaux au titre des locations à l'exclusion des impôts et des taxes, des assurances et d'autres frais d'occupation.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Obligations découlant des contrats de location-financement

La société a des obligations en vertu de contrats de location-financement visant des terrains et des bâtiments. Ces contrats ont une durée résiduelle moyenne d'environ 7,1 ans (6,4 ans au 27 décembre 2015).

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Paiements au titre des contrats de location-financement</u>
Paiements exigibles avant la clôture de l'exercice	
2017	4 346 \$
2018	4 059
2019	3 633
2020	2 997
2021	2 512
Par la suite	8 987
	<u>26 534 \$</u>

Clauses d'indemnisation

Outre les garanties susmentionnées, la société a aussi fourni des indemnités d'usage dans le cours normal des activités et dans le cadre de cessions et d'acquisitions d'entreprises, et elle reçoit de telles indemnités. Ces indemnités ont trait à des éléments liés à l'impôt, aux litiges et aux réclamations qui incombent à une contrepartie par suite d'une transaction. Jusqu'à ce que des événements surviennent ou que des réclamations soient faites en vertu de ces clauses, il n'est pas possible de déterminer de façon raisonnable le montant du passif lié à de telles indemnités. Par le passé, la société n'a pas effectué de paiements importants en regard de ce type d'indemnités.

28. Instruments financiers et gestion du risque

Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt et le prix des marchandises et de l'incidence éventuelle de ces facteurs sur d'autres contreparties.

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de sa dette à long terme à taux variable. Pour gérer ce risque, elle surveille de près la conjoncture des marchés pour déceler des changements potentiels dans les taux d'intérêt, et elle peut conclure à l'occasion des contrats dérivés sur taux d'intérêt.

Risque marchandises

La société est exposée aux hausses du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation des restaurants qu'elle détient et des activités de sa division de transformation des aliments et de distribution. Pour gérer ce risque, elle conclut des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins en certains produits de consommation qui sont liés à des marchandises.

Risque de liquidité et risque lié à la disponibilité des capitaux

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à ses besoins en trésorerie ou ne puisse financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le risque de liquidité comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment opportun, à un prix raisonnable.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Si la performance ou la situation financière de la société se détériorait, la capacité de la société d'obtenir du financement auprès de sources externes pourrait être restreinte. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents à l'échelle mondiale, ce qui peut influencer de façon défavorable sur la capacité de la société à financer sa dette à long terme à l'échéance. La société atténue ces risques en maintenant une capacité d'emprunt suffisante en vertu de ses facilités de crédit, en variant les dates d'échéance de ses obligations à long terme et en surveillant activement la conjoncture des marchés.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité des clients et d'autres contreparties de la société à respecter leurs obligations en matière de paiement.

Le risque de crédit auquel la société est exposée dans le cours normal de ses activités se rapporte à ses clients, principalement des franchisés, à ses coentreprises et aux clients de détail de ses activités de fabrication de produits alimentaires. La société procède régulièrement à des évaluations du crédit portant sur la situation financière de ses clients nouveaux et existants, principalement des franchisés, et elle examine la recouvrabilité de ses créances clients et autres débiteurs à long terme afin d'atténuer toute possibilité de perte sur créances.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des débiteurs de la société, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 25 décembre 2016 et au 27 décembre 2015 :

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 25 décembre 2016				Au 27 décembre 2015			
	En règle	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis plus de 60 jours	Total	En règle	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis plus de 60 jours	Total
Débiteurs	75 781 \$	7 584 \$	9 844 \$	93 209 \$	46 726 \$	2 443 \$	7 061 \$	56 230 \$
Moins la provision pour créances douteuses	822	612	7 870	9 304 \$	711	308	6 174	7 193 \$
Débiteurs, montant net	<u>74 959 \$</u>	<u>6 972 \$</u>	<u>1 974 \$</u>	<u>83 905 \$</u>	<u>46 015 \$</u>	<u>2 135 \$</u>	<u>887 \$</u>	<u>49 037 \$</u>

Toutes les créances irrécouvrables importantes ont été constatées dans la provision. Au 25 décembre 2016, la société estime que la provision de 9,3 millions de dollars (7,2 millions de dollars au 27 décembre 2015) était suffisante pour couvrir tout risque de crédit lié au solde des créances en souffrance. Les autres créances en souffrance n'ont pas été classées comme douteuses du fait qu'elles devraient vraisemblablement être recouvrées.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant estimé que la société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix fournis par les contreparties. Les justes valeurs de tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Les différents niveaux de données d'entrée utilisées pour déterminer les justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – ces données s'entendent des cours (non ajustés) auxquels la société peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs financiers ou des passifs financiers identiques.
- Niveau 2 – ces données concernant l'actif financier ou le passif financier, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent notamment les cours sur des marchés actifs pour des actifs financiers ou des passifs financiers similaires et les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour les actifs financiers ou les passifs financiers.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

- Niveau 3 – ces données sont des données non observables concernant l'actif financier ou le passif financier; elles sont utilisées dans les cas où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif financier ou au passif financier.

Les justes valeurs des instruments financiers ont été établies comme il est indiqué ci-après.

Dette à long terme

La juste valeur (niveau 2) est établie en fonction du taux d'emprunt marginal actuel de la société pour des conventions d'emprunt de type similaire. La valeur comptable de la dette liée au financement actuel de la société se rapproche de sa juste valeur au 25 décembre 2016.

Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers de la société consistent en la trésorerie, les débiteurs, les créances liées à des franchisés, le montant à recevoir de parties liées ainsi que les créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme ou de l'application des taux d'intérêt du marché.

29. Parties liées

Actionnaires

Avant le PAPE, Cara Holdings détenait 96,7 % des actions ordinaires comportant droit de vote. Dans le cadre du PAPE, ces actions ordinaires comportant droit de vote ont été échangées contre des actions à droit de vote multiple. Après le PAPE et la sortie subséquente d'une partie de sa participation, Cara Holdings détient 24,2 % du total des actions émises et en circulation, ce qui représente 40,9 % du contrôle des voix.

Le 10 avril 2015, dans le cadre du PAPE, des filiales de Fairfax ont échangé les actions privilégiées sans droit de vote contre des actions à droit de vote multiple au moment de l'exercice de bons de souscription sans décaissement. Par suite de la conversion de ces actions et des achats ultérieurs d'actions à droit de vote subalterne, Fairfax détient 39,1 % des actions émises et en circulation, ce qui représente 56,6 % du contrôle des voix.

Ensemble, Fairfax et Cara Holdings possèdent 63,3 % du total des actions émises et en circulation de la société et elles détiennent 97,5 % du contrôle des voix rattachées à la totalité des actions.

Le 30 mars 2016, la société a conclu une convention d'engagement à l'égard des actions avec Fairfax selon laquelle Fairfax a pris l'engagement soit d'exercer intégralement son droit préférentiel de souscription pour acheter la quote-part lui revenant des actions à droit de vote subalterne émises par la société sur le marché public pourvu que le prix d'offre ne dépasse pas 30,00 \$ l'action, soit d'acheter pour 200,0 millions de dollars d'actions à droit de vote subalterne au prix de 26,20 \$ l'action. Fairfax a aussi conservé son droit préférentiel de souscription pour acheter la quote-part lui revenant des actions à droit de vote subalterne émises par la société sur le marché public à un prix supérieur à 30,00 \$ l'action. En contrepartie de l'engagement de Fairfax, la société a versé à Fairfax une commission de 4,0 millions de dollars.

Le 15 avril 2016, dans le cadre du placement, Fairfax a acquis 3 487 180 reçus de souscription représentant une tranche d'environ 102,0 millions de dollars du produit brut total de 230,0 millions de dollars. Le 2 septembre 2016, en parallèle avec la clôture de la transaction avec St-Hubert (voir la note 5), tous les reçus de souscription en cours ont été échangés contre une action à droit de vote subalterne. Au 25 décembre 2016, la quote-part des équivalents de dividendes versés sur les reçus de souscription s'élevait à 0,7 million de dollars.

Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a déclaré un dividende de 0,40676 \$ par action sur ses actions à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple. Le montant des dividendes versés à Fairfax s'est élevé à 8,1 millions de dollars et les dividendes versés à Cara Holdings se sont élevés à 5,9 millions de dollars.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Fairfax et la société sont parties à une entente en matière de services et d'achats partagés. Aux termes de cette entente, Fairfax est autorisée à négocier au nom de la société (et au nom des entreprises de restauration associées de Fairfax) le recours à des ententes en matière de services et d'achats partagés pour tout ce qui se rapporte aux activités de Cara, notamment les aliments et les boissons, la technologie de l'information, le traitement des paiements, le marketing et la publicité ou tout autre service de logistique. Il n'y a eu aucune transaction aux termes de cette entente au cours des exercices clos le 25 décembre 2016 et le 27 décembre 2015.

La société a pour politique de mener toutes les transactions et de régler tous les soldes avec des parties liées selon les modalités du marché.

Prestataire de services d'assurances

Certaines des polices d'assurance de Cara sont détenues par une société qui est une filiale de Fairfax. Cette transaction est conforme aux modalités du marché.

Participation dans les coentreprises de Original Joe's

La société a formé des coentreprises avec certaines franchises de Original Joe's. La société détient une participation en actions variable dans ces restaurants, ainsi que des emprunts à terme et des emprunts remboursables à vue liés à la construction de nouveaux restaurants, à des rénovations et au fonds de roulement. Le solde du montant à recevoir de parties liées de 12,8 millions de dollars se compose des emprunts à terme et des emprunts remboursables à vue garantis par les actifs de restauration de la coentreprise; il a été comptabilisé à la juste valeur et s'accumulera jusqu'à concurrence de la valeur recouvrable sur la durée à courir des emprunts. Les emprunts à terme portent intérêt à des taux variant de 7,75 % à 9,76 % et viennent tous à échéance le 21 septembre 2017. Les emprunts à terme sont révisés et reconduits une fois l'an. La partie courante prévue de ces emprunts se chiffre à 2,4 millions de dollars. Les emprunts remboursables à vue portent intérêt au taux de 5 % et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement spécifique. Des ententes de mise en commun ont été établies entre les coentreprises aux fins du partage des coûts et du remboursement des emprunts, de sorte que certains restaurants sous propriété commune conviennent que les liquidités disponibles de ces restaurants peuvent être affectées au remboursement des encours au sein du groupe. La direction établit la juste valeur de ces emprunts en fonction des flux de trésorerie attendus du restaurant actualisés au taux de 15 %. Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a facturé des intérêts totalisant 0,1 million de dollars sur les emprunts à terme et les emprunts remboursables à vue.

La société facture aux franchisés en coentreprise d'Original Joe's des redevances de 5 % et des frais de marketing de 2 % sur leur chiffre d'affaires net. Au 25 décembre 2016, le solde des débiteurs comprenait un montant de 0,5 million de dollars à recevoir de parties liées au titre de ces redevances et frais de marketing. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

La participation de la société dans les coentreprises et les entreprises associées est diminuée des pertes. Pour l'exercice clos le 25 décembre 2016, une réduction de 0,1 million de dollars du solde de la participation a été comptabilisée relativement à la quote-part des pertes de l'exercice qui revient à la société et prise en compte dans la quote-part (du bénéfice) de la perte des entreprises associées et des coentreprises à l'état du résultat net.

Toutes les entités dont il est question ci-dessus sont des parties liées en raison du contrôle conjoint ou de l'influence notable qu'exerce la société sur elles.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Transactions avec les principaux dirigeants

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la société ou de sa filiale, directement ou indirectement, y compris tout administrateur externe de la société ou de sa filiale. Les principaux dirigeants peuvent également participer aux régimes de rémunération fondée sur des actions et au régime d'épargne à cotisations définies de la société.

La rémunération des principaux dirigeants de la société se compose comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Avantages du personnel à court terme	4 973 \$	4 114 \$
Régimes incitatifs à long terme	2 557	6 126
Indemnités de départ	577	635
Rémunération totale	<u>8 107 \$</u>	<u>10 875 \$</u>

Il n'y a eu aucune autre transaction avec des parties liées entre la société et ses principaux dirigeants ou leurs parties liées, y compris les autres entités sur lesquelles ils exercent un contrôle.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La société est le promoteur de plusieurs régimes de retraite à prestations définies et d'un régime de retraite à cotisations définies, tel qu'il est décrit à la note 21. Les cotisations que la société a versées à ces régimes en 2016 se sont élevées à 0,8 million de dollars (0,7 million de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015). Les cotisations versées par la société à ses régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont présentées à la note 21. La société ne se voit pas rembourser les frais qu'elle engage dans le cadre de la prestation de services à ces régimes.

Principales filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la société. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés. Les soldes et les transactions intersociétés sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

30. Informations sectorielles

Cara divise ses activités en quatre secteurs, soit les restaurants exploités par la société, les restaurants franchisés, la transformation d'aliments et la distribution, et les activités du secteur Central.

Le secteur des restaurants exploités par la société englobe les restaurants détenus par la société, qui génèrent des produits au moyen des ventes directes de plats cuisinés et de boissons aux clients.

Le secteur des restaurants franchisés englobe quant à lui le réseau de restaurants franchisés de la société, qui sont exploités sous ses diverses marques et dont la société tire des redevances calculées selon un pourcentage convenu du chiffre d'affaires des restaurants franchisés. Cara fournit un soutien financier à certains franchisés et les produits déclarés des redevances de franchises sont présentés après déduction de tout soutien fourni.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

Le secteur de la transformation d'aliments et de la distribution représente les ventes de produits de marque St-Hubert et d'autres marques privées fabriqués dans l'usine de la société et expédiés depuis ses centres de distribution vers les épiceries et son réseau de restaurants St-Hubert.

Le secteur Central comprend le chiffre d'affaires des services du centre d'appels qui rapporte des frais de gestion sur les commandes effectuées par téléphone, par application mobile ou par Internet hors site traitées pour le compte des restaurants exploités par la société et des restaurants franchisés, les produits générés par la location d'immeubles et de certaines pièces de matériel aux franchisés, ainsi que les redevances de nouvelles franchises et les frais de renouvellement perçus. Le secteur Central englobe aussi les charges de la société (autres que pour les restaurants), notamment les charges liées au personnel du siège social, les coûts indirects non liés au personnel, les coûts liés aux fonctions financières et au soutien technologique, les frais d'occupation, ainsi que les frais généraux et les coûts liés aux services de soutien administratif qui sont neutralisés par les rabais sur achats. La société a déterminé que la répartition des produits et des charges de la société (autres que pour les restaurants), qui comprennent les coûts liés aux fonctions financières et au soutien technologique, les frais d'occupation, ainsi que les frais généraux et les coûts liés aux services de soutien administratif, ne rend pas compte de la façon dont elle gère ses activités et elle n'a pas imputé ces produits et ces charges à un secteur en particulier.

Le chef de la direction et le chef des finances sont les principaux décideurs opérationnels de la société et ils examinent régulièrement les activités d'exploitation et la performance de chacun des secteurs. Ils utilisent le résultat d'exploitation comme mesure clé pour évaluer la performance de chaque secteur et pour prendre des décisions concernant la répartition des ressources. Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs opérationnels à présenter sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société. Les résultats sectoriels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur en particulier, ainsi que ceux qui peuvent y être attribués de façon raisonnable.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 25 décembre 2016 et 27 décembre 2015

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	25 décembre 2016	27 décembre 2015
Produits bruts		
Restaurants exploités par la société	286 522 \$	237 808 \$
Restaurants franchisés	75 354	68 274
Transformation des aliments et distribution	84 194	–
Secteur Central	15 614	12 877
Produits non attribués	1 590	7 375
	<u>463 274 \$</u>	<u>326 334 \$</u>
Produits d'exploitation		
Restaurants exploités par la société	13 664 \$	9 478 \$
Restaurants franchisés	67 244	60 356
Transformation des aliments et distribution	3 806	–
Secteur Central	24 251	17 959
Produits non attribués	(6 924)	(5 935)
	<u>102 041 \$</u>	<u>81 858 \$</u>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		
Restaurants exploités par la société	16 214 \$	15 502 \$
Restaurants franchisés	–	–
Transformation des aliments et distribution	1 906	–
Secteur Central	14 030	8 888
	<u>32 150 \$</u>	<u>24 390 \$</u>
Dépenses d'investissement		
Restaurants exploités par la société	31 907 \$	13 858 \$
Restaurants franchisés	–	–
Transformation des aliments et distribution	1 284	–
Secteur Central	11 477	11 336
	<u>44 668 \$</u>	<u>25 194 \$</u>

31. Événement postérieur à la date de clôture

Le 2 mars 2017, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de 0,10169 \$ par action ordinaire à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple. Le dividende sera versé le 15 avril 2017 aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 31 mars 2017.